

Appel à projets pour un
développement équilibré des
territoires littoraux par une

Gestion
Intégrée
des **Z**ones
Côtières

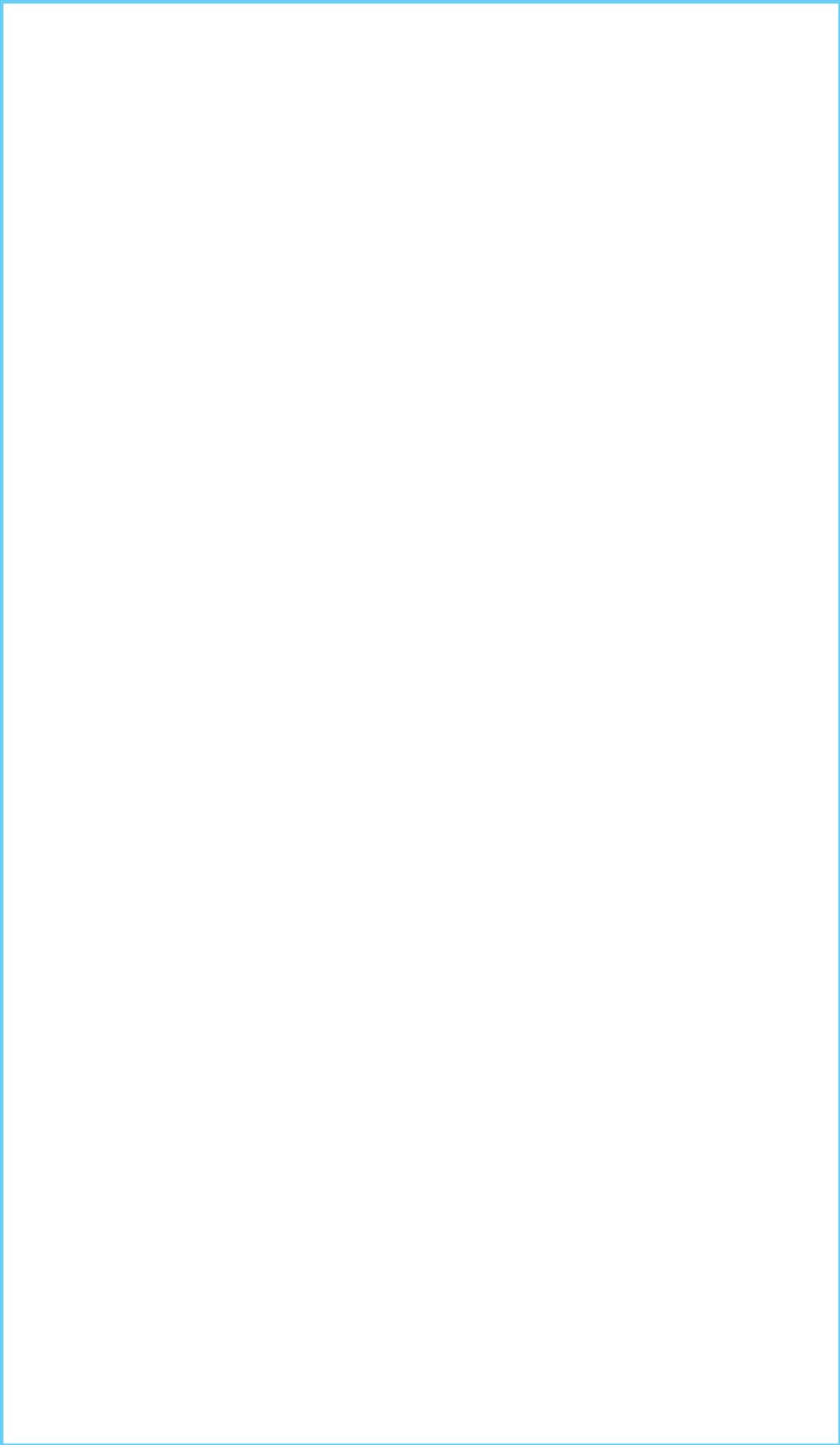


Dossier de candidature du
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Avril 2005



En partenariat avec :



Appel à projet

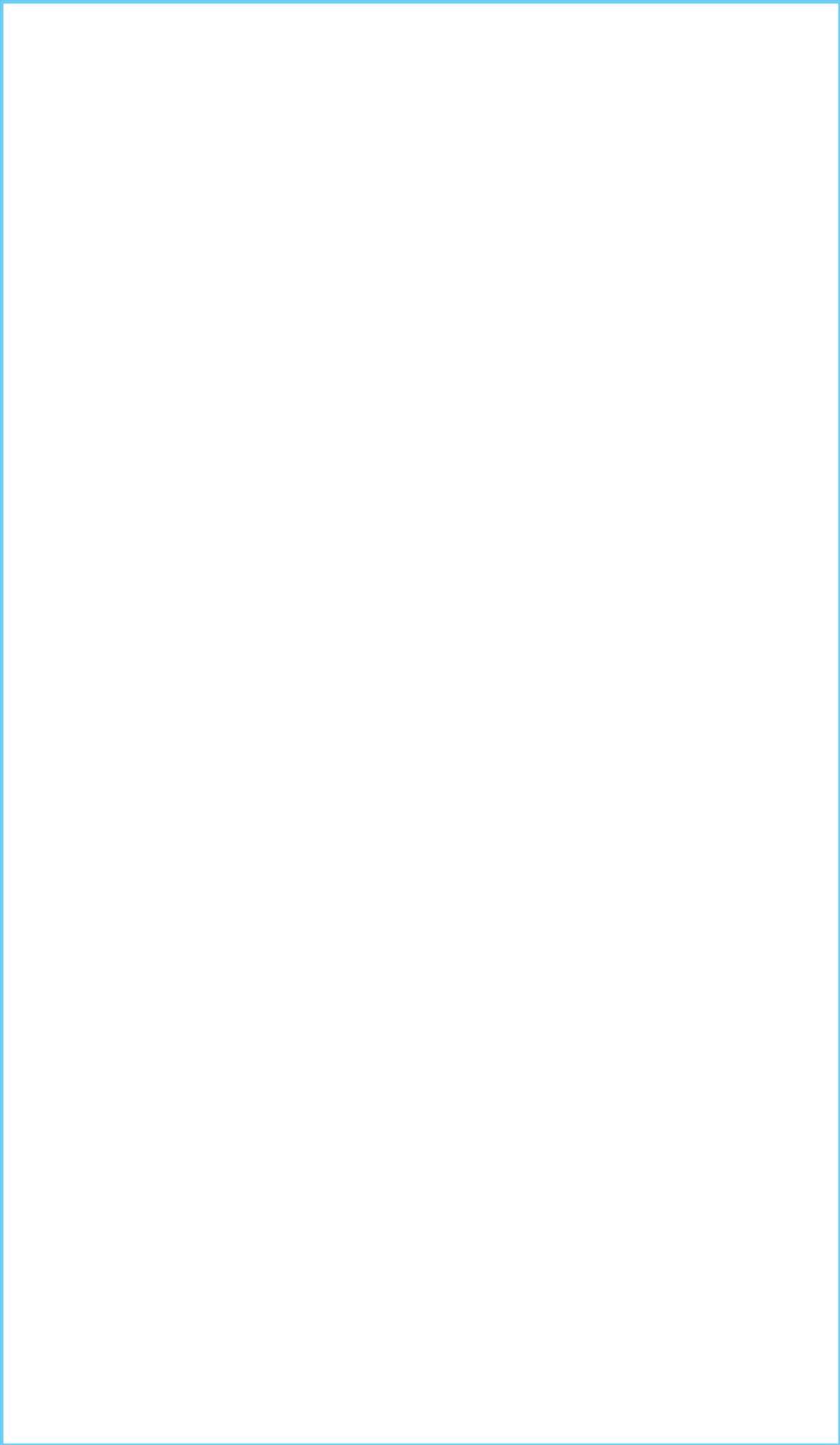
**Pour un développement équilibré
des territoires littoraux
par une Gestion Intégrée des Zones Côtières**

Dossier de candidature du

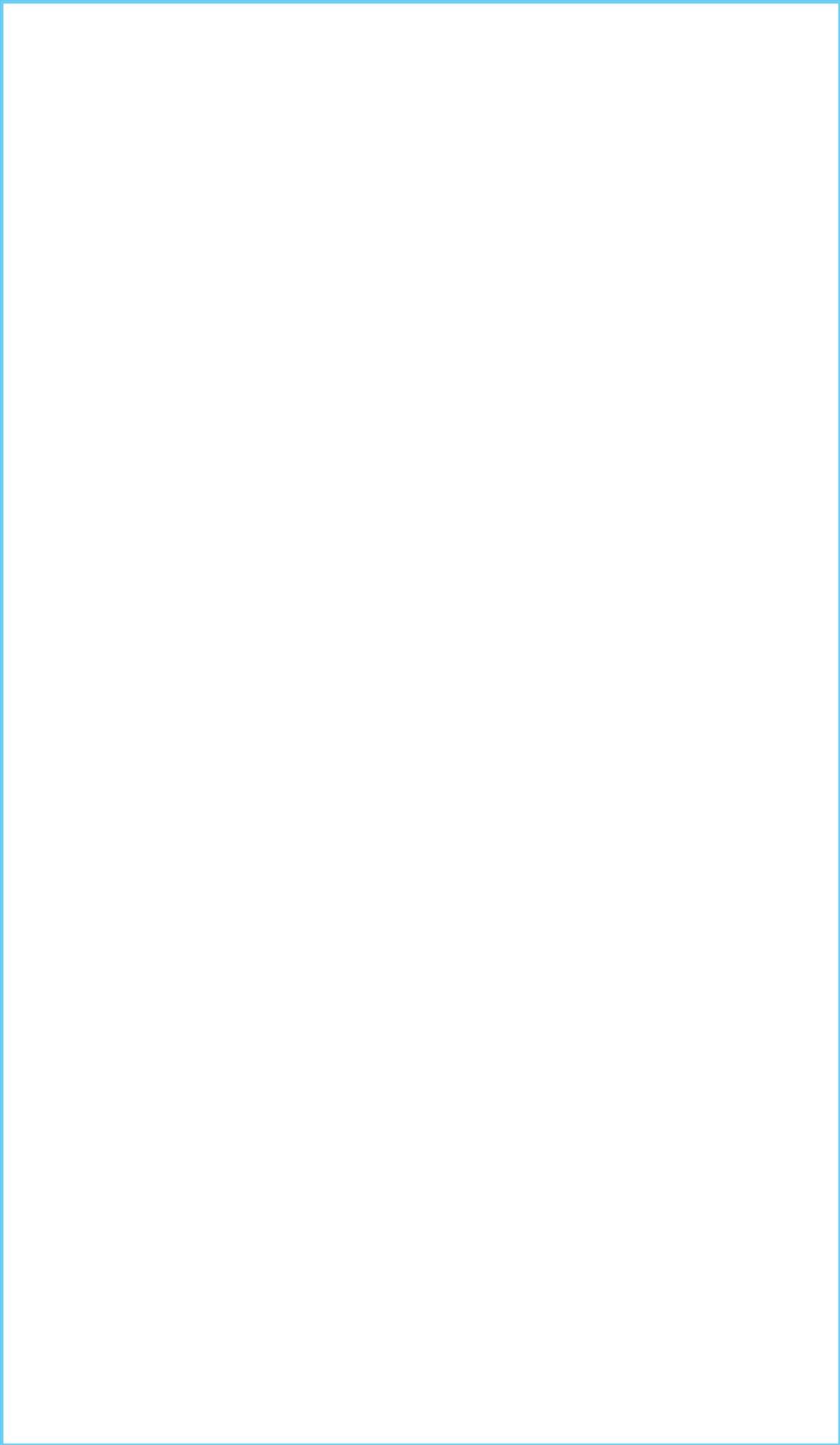
Syndicat Mixte
 de la Côte d'Opale

en partenariat avec





Forme juridique	Etablissement public Statuts approuvés le 30/12/2002 par M. le Préfet du Pas-de-Calais
Raison sociale	Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO)
Adresses	Siège social : Hôtel de Ville Place du Soldat Inconnu 62100 CALAIS Présidence : Hôtel Communautaire Pertuis de la Marine BP 5/530 59386 DUNKERQUE Cedex 1
Téléphone	03.28.51.92.35
Fax	03.28.51.92.37
Email	contact@sm-cote-opale.fr
Site web	www.sm-cote-opale.fr
N° Siret	256 202 102 00024
Président	Michel DELEBARRE
Chef de projet	François DELAGRANGE, Directeur Général du SMCO



Lettre de motivation

La politique du littoral définie par le CIADT du 14 septembre 2004 marque la volonté d'inscrire la France dans le processus de Gestion Intégrée des Zones Côtières défini par la recommandation européenne du 30 mai 2002. Des mesures ont été prises pour faciliter cette conversion et rénover les outils de l'aménagement du littoral (création du Conseil National du Littoral, relance des missions d'aménagement, possibilité reconnue aux Schémas de Cohérence Territoriale de comprendre un volet maritime, cadre général de l'expérimentation ouverte aux collectivités territoriales....). Cette évolution éclaire d'un jour nouveau la faisabilité d'une stratégie de GIZC en levant certains obstacles à sa mise en œuvre.

L'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières, lancé par la Datar et le Secrétariat Général de la Mer, complète ce dispositif en ouvrant aux territoires la possibilité d'expérimenter la mise en place d'un processus de GIZC adapté aux contextes locaux.

La candidature du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale s'inscrit dans le prolongement de son action en faveur du développement solidaire et équilibré du littoral de la région Nord-Pas-de-Calais.

L'implication du SMCO dans le programme de démonstration communautaire sur l'aménagement intégré des zones côtières a permis de franchir une première étape dans la connaissance du territoire et a favorisé la prise de conscience par les acteurs du littoral de l'ensemble des problèmes rencontrés dans la gestion de la zone côtière.

La quantité et la variété des milieux naturels, la diversité de l'activité humaine ainsi que les multiples pressions exercées à terre et en mer ont souligné l'existence de nombreux conflits sur cette zone particulièrement représentative de la diversité des problématiques littorales.

Le programme a notamment contribué à mettre en évidence la nécessité d'une approche globale et systémique face à la multiplicité des enjeux et à leurs interrelations.

L'échelle de la Côte d'Opale est apparue particulièrement pertinente pour la mise en œuvre de la GIZC en ce qu'elle permet la mise en cohérence des actions nécessairement multisectorielles et multidimensionnelles tout en autorisant des déclinaisons locales par l'intermédiaire des EPCI membres.

Des réponses communes ont commencé à être apportées, contribuant ainsi à développer les solidarités et à dessiner progressivement un territoire vécu. De nombreux enjeux sont d'ailleurs déjà exprimés dans la Charte de développement du littoral.

La Côte d'Opale bénéficie donc de fondations solides pour développer un processus de gestion intégrée. Une réponse positive à la candidature du SMCO constituerait un levier idéal pour conforter l'approche initiée par les acteurs de la Côte d'Opale.

Le projet présenté par le SMCO viserait notamment à :

- constituer un atlas intégré à partir de l'actualisation et de la refonte des outils existants afin de disposer d'une vision globale des enjeux terre-mer et de leurs interrelations. Cet outil serait mis à disposition de l'ensemble des partenaires du littoral ;

- conforter le système de gouvernance du territoire dans le but d'assurer la participation et la mise en cohérence de tous les niveaux institutionnels ainsi que la mise en mouvement de tous les acteurs locaux ;

- poursuivre la mise en réseau des compétences techniques ;

- définir des objectifs prioritaires à l'occasion de l'actualisation de la Charte de développement du littoral ;

- enrichir le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ;

- formaliser l'engagement des acteurs en vérifiant au préalable la complémentarité et l'articulation entre les orientations stratégiques retenues par l'Etat et celles qui seront mises en forme par les collectivités territoriales au travers du SRADT et de la Charte de développement du littoral. Une vision commune pourrait s'exprimer dans une programmation globale et pluriannuelle déclinant des programmes d'action et des fiches projets ;

- initier des expérimentations dans les domaines de l'érosion, des pollutions maritimes et du foncier littoral afin de déterminer de nouvelles pratiques et de définir les conditions d'une action commune (ces démarches expérimentales pourraient bénéficier de l'implication d'EPCI pilotes) ;

- positionner les enjeux d'aménagement intégré de la Côte d'Opale dans les négociations de l'après 2006 (contrat de plan, fonds structurels, ...).

Fondée sur un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs locaux de la gestion du littoral, ainsi que sur une collaboration permanente avec l'Etat (Secrétariat Général aux Affaires Régionales, services déconcentrés, établissements publics et future mission d'aménagement), la candidature du SMCO offre une réelle opportunité pour une mise en œuvre dynamique des principes de la GIZC. D'ores et déjà, la réalisation de ce dossier de candidature a fait l'objet d'un partenariat étroit entre le SMCO, la Région Nord-Pas de Calais et l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Cette mutualisation des acteurs et des instruments qu'ils développent, doit permettre d'atteindre un développement concerté, d'éviter une concurrence souvent synonyme de consommation abusive d'espaces, de privilégier la complémentarité, et de poser les termes de l'équilibre à atteindre dans l'aménagement du littoral. La démarche n'a pas vocation à se substituer aux politiques sectorielles, il s'agit plutôt de tirer les conséquences de leur élaboration à des périodes, des niveaux et dans des logiques différentes.

L'expérience acquise par le SMCO dans le domaine de la GIZC ainsi que le système de gouvernance déjà mis en place doivent permettre à la Côte d'Opale d'être rapidement opérationnelle et de produire un retour d'expérience dans le délai imparti.

Le processus de gestion sera articulé avec les autres démarches d'aménagement intégré menées par la Flandre Occidentale, la façade maritime de la Grande-Bretagne (Kent et Medway) et les régions de l'Arcmanche.

Michel Delebarre

Ancien Ministre d'Etat

Président du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



Daniel Percheron

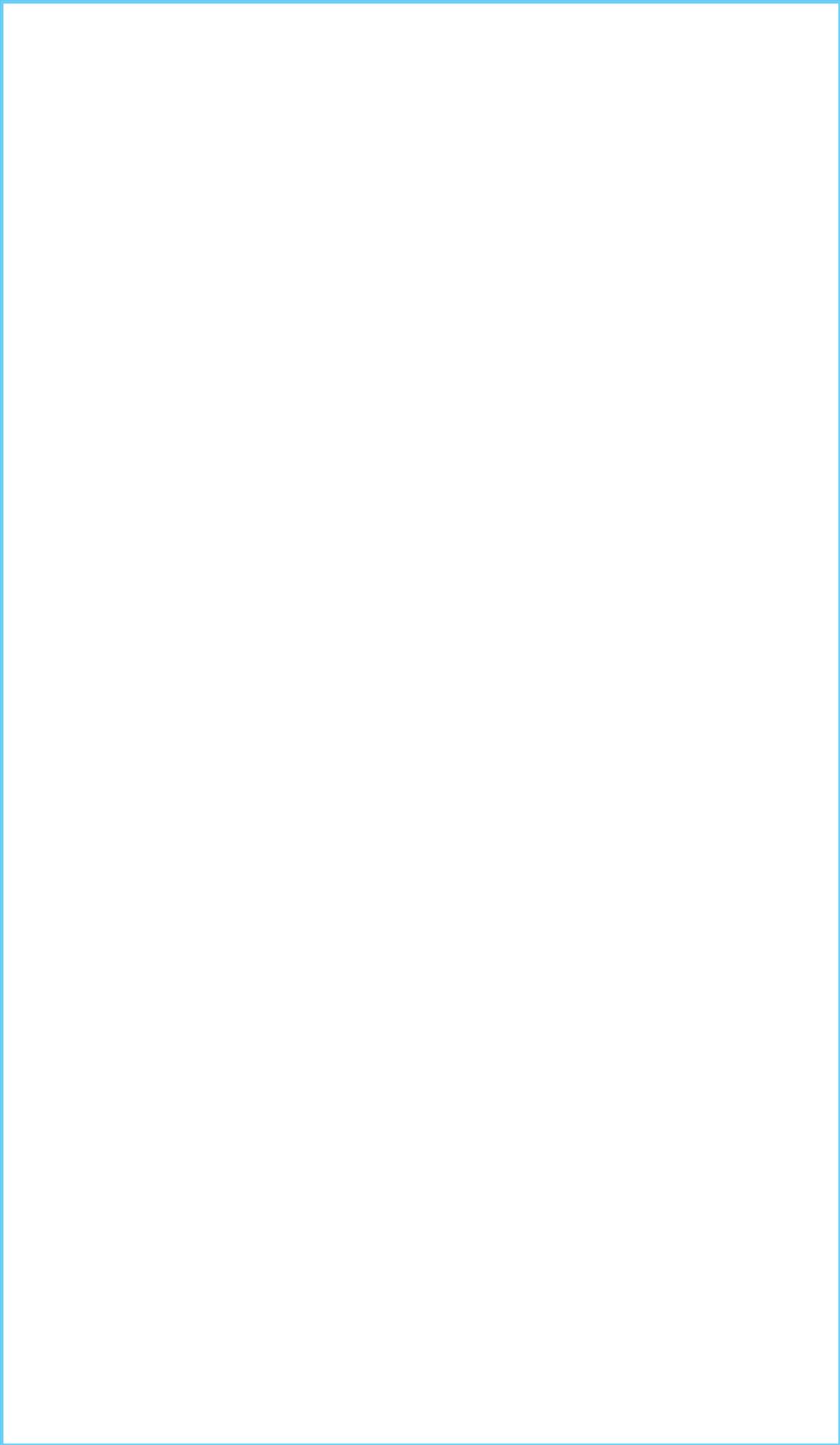
Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Edward Anthony

Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale





Introduction

I N T R O D U C T I O N

Le SMCO propose, à partir de la refonte et de l'actualisation des outils d'observation terre-mer (Diagnostic, Atlas...) et de l'identification et de la hiérarchisation des enjeux prioritaires, d'élaborer une stratégie de gestion déclinée en programme d'action et fiches projet.

Le processus de gestion doit, dans une démarche de programmation globale s'appuyant sur une logique de négociation contractuelle, aboutir à la détermination d'une vision commune du développement du littoral compatible avec la recommandation européenne relative à la GIZC.

Il s'agit de se placer à la fois sur le plan de la réflexion prospective, avec l'élaboration d'une stratégie de GIZC ayant vocation à s'intégrer dans le SRADT et le guide territorial régional en cours de préparation, ainsi que dans la Charte de Développement du Littoral, et sur le plan opérationnel, avec la définition d'un programme d'action hiérarchisant les enjeux et précisant les conditions de réalisation des objectifs.

Le programme d'action intégré couvrant les espaces terrestre et marin ne devra pas être contraint par les problématiques de répartition des compétences et de domanialité publique dès lors que l'ensemble des acteurs concernés sera associé à la démarche.

Le projet ne repose pas sur l'identification d'un territoire pertinent à priori. Ses géographies seront précisées en fonction des échelles auxquelles s'expriment les enjeux qui seront identifiés comme prioritaires.

Il sera largement ouvert aux dimensions interrégionale et transfrontalière et permettra de retenir une échelle locale d'intervention dès lors que celle-ci apparaîtra la mieux adaptée à la prise en charge d'une action considérée. Le SMCO s'appuiera notamment sur des expérimentations menées aux échelles les plus adaptées, pour décliner le plan d'action en maîtrises d'ouvrage locales.

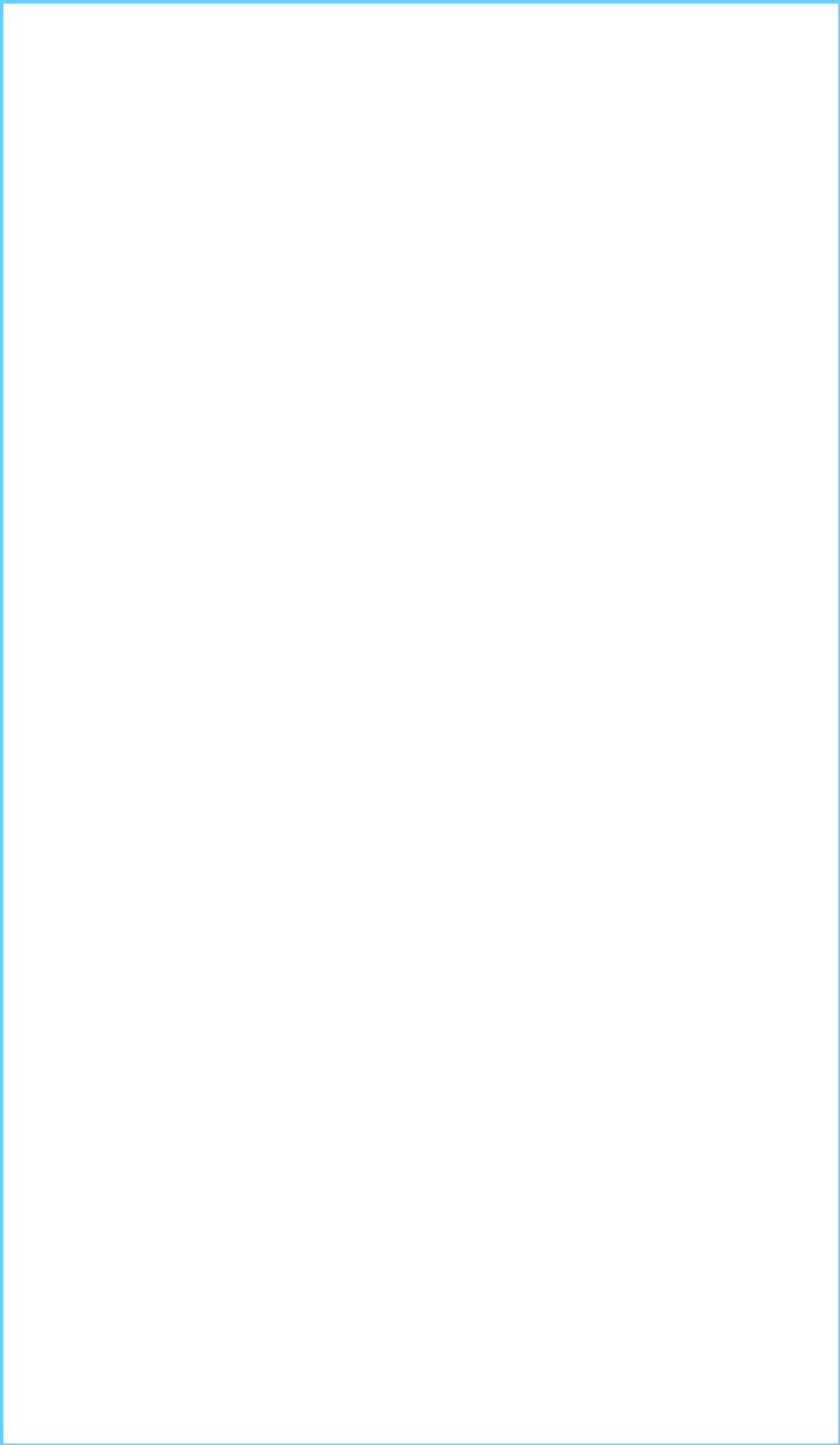
Il s'agira de mettre en place une véritable démarche de subsidiarité retenant le niveau où l'objectif peut être le mieux réalisé ; le SMCO constituant le cadre global de réflexion dans lequel les politiques et les actions peuvent être mises en perspective dans une logique durable et prospective.

A terme, l'approche contractuelle constitutive du processus de gestion, pourrait aboutir à un processus de régulation et de planification.

Le SMCO veillera à ce que les principes posés par la recommandation de 2002 guident la démarche dans chacune des étapes du projet. Il s'attachera particulièrement à satisfaire aux exigences de partenariat élargi, d'approche terre-mer, de gestion globale, adaptative et prospective.

Le SMCO propose dans le cadre de la méthodologie définie précédemment, de poursuivre 4 objectifs au cours des 18 mois d'expérimentation :

- refonte et actualisation des outils d'observation par la réalisation d'un atlas terre-mer
- conforter le dispositif de gouvernance
- formaliser l'engagement des acteurs
- définir les champs privilégiés pour l'expérimentation : la gestion de l'érosion côtière, la gestion des pollutions maritimes, l'enjeu d'une approche stratégique du foncier littoral.



SOMMAIRE

1 - Présentation du territoire	15
1.1 Caractéristiques du territoire	19
1.2 Un territoire vécu	20
1.3 Un territoire à forts enjeux	16
1.4 Un territoire organisé	27
1.5 Des acquis à valoriser	32
2 - Objectifs généraux	35
2.1 Rappel de la méthodologie générale et des principes fondateurs	35
2.2 Refonte et actualisation des outils d'observation	37
2.2.1 Des outils existants à valoriser	37
2.2.2 L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel marin	38
2.2.3 L'approfondissement de la connaissance des usages en mer	38
2.2.4 Vers la constitution d'un atlas cartographique terre-mer	39
2.2.5 Programme prévisionnel de mise en œuvre	40
2.3 Conforter un dispositif de gouvernance	43
2.4 Formaliser l'engagement des acteurs	47
2.5 Définir les champs privilégiés pour l'expérimentation	51
2.5.1 La gestion de l'érosion côtière	51
2.5.2 La gestion des pollutions maritimes	52
2.5.3 L'enjeu d'une approche du foncier littoral	54
2.6 Tableau de synthèse des objectifs, du programme de travail et de la méthodologie proposée	57
3 - Pilotage et gouvernance	59
3.1 Maître d'ouvrage et chef de projet	59
3.2 Comité local de pilotage	59
3.3 Groupe technique permanent	59
3.4 Groupes de travail thématiques	60
3.5 Autres outils de gouvernance	61
4 - Plan de financement	63
Références bibliographiques	65
Liste des annexes	69



1.1 - CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

DES PAYSAGES TERRESTRES CARACTÉRISTIQUES

La Côte d'Opale propose des paysages variés, résultant d'un processus commun de genèse.

Le façonnage de structures géologiques très différentes par l'érosion marine et par les nombreux petits fleuves côtiers des hauteurs de l'Artois ou des Monts de Flandre (Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack, Aa, ...) est à l'origine des différentes facettes paysagères que l'on peut observer aujourd'hui.

Ainsi s'est dessiné sur le flanc sud des collines de l'Artois, le paysage doucement vallonné des « 7 vallées », bordé entre Canche et Authie par le pays de Montreuil et sur la côte, par les « bas champs » ourlés de cordons dunaires. Au nord-Ouest, les escarpements de la boutonnière du boulonnais entaillent le massif artésien, et les falaises du Grand Site National des Caps Griz-Nez et Blanc-Nez dominent la mer et ouvrent le paysage maritime jusqu'aux côtes anglaises. Le marais Audomarois assure la transition entre l'Artois et la chaîne des Monts de Flandre. Au pied des dernières collines du bassin parisien, l'Aa a constitué un immense delta façonnant la plaine polderienne de Flandre maritime, protégée de la mer du Nord par d'imposants massifs dunaires et s'ouvrant vers les grands paysages ouverts du nord-ouest de l'Europe.

UNE OCCUPATION HUMAINE LIÉE À LA GÉOGRAPHIE DE LA CÔTE D'OPALE

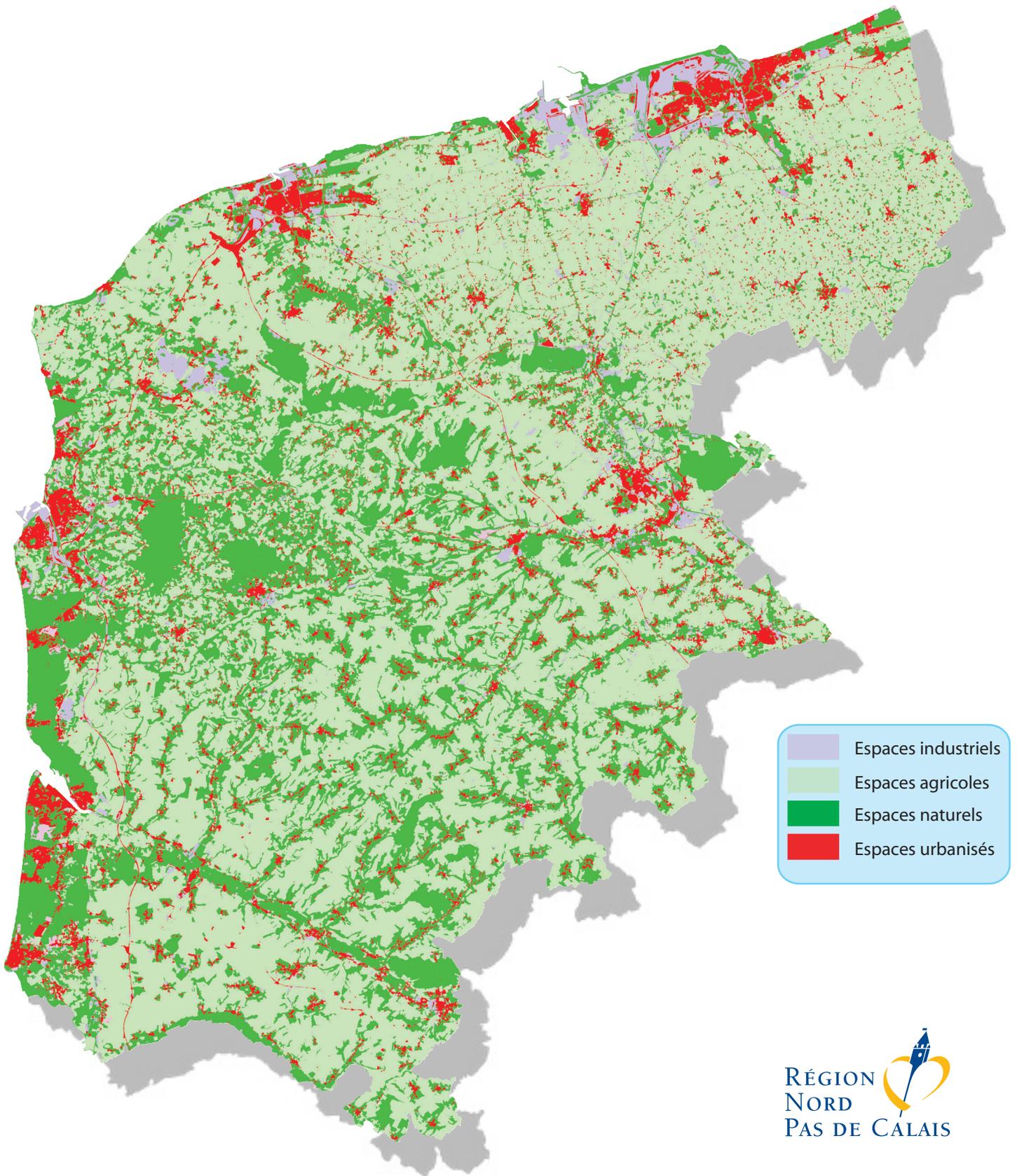
La lecture de l'occupation du sol du territoire de la Côte d'Opale fait ressortir les principaux traits marquants suivants :

Un vaste arrière-pays où l'agriculture est très présente et où le territoire est maillé par un semis très dense de communes rurales. L'habitat y est plus regroupé sur le plateau de l'Artois ; il est plus disséminé dans la boutonnière du boulonnais et la plaine de Flandre maritime. De nombreux bassins de vie sont organisés autour de bourg-centres qui animent les différents cantons ruraux. L'agglomération de Saint-Omer constitue un pôle de développement important et assure une transition vers la métropole lilloise. Les **milieux naturels** sont **très nombreux** : massifs forestiers, secteurs bocagers, prairies humides, coteaux calcaires,... Le réseau hydrographique, qui se développe de l'est vers l'ouest, constitue un chevelu dense le long duquel l'habitat s'est organisé de façon privilégiée. Ces bassins versants s'ouvrent sur plusieurs estuaires qui sont marqués ou par la présence d'ensembles naturels de tout premier plan, et/ou par un fort développement industriel.

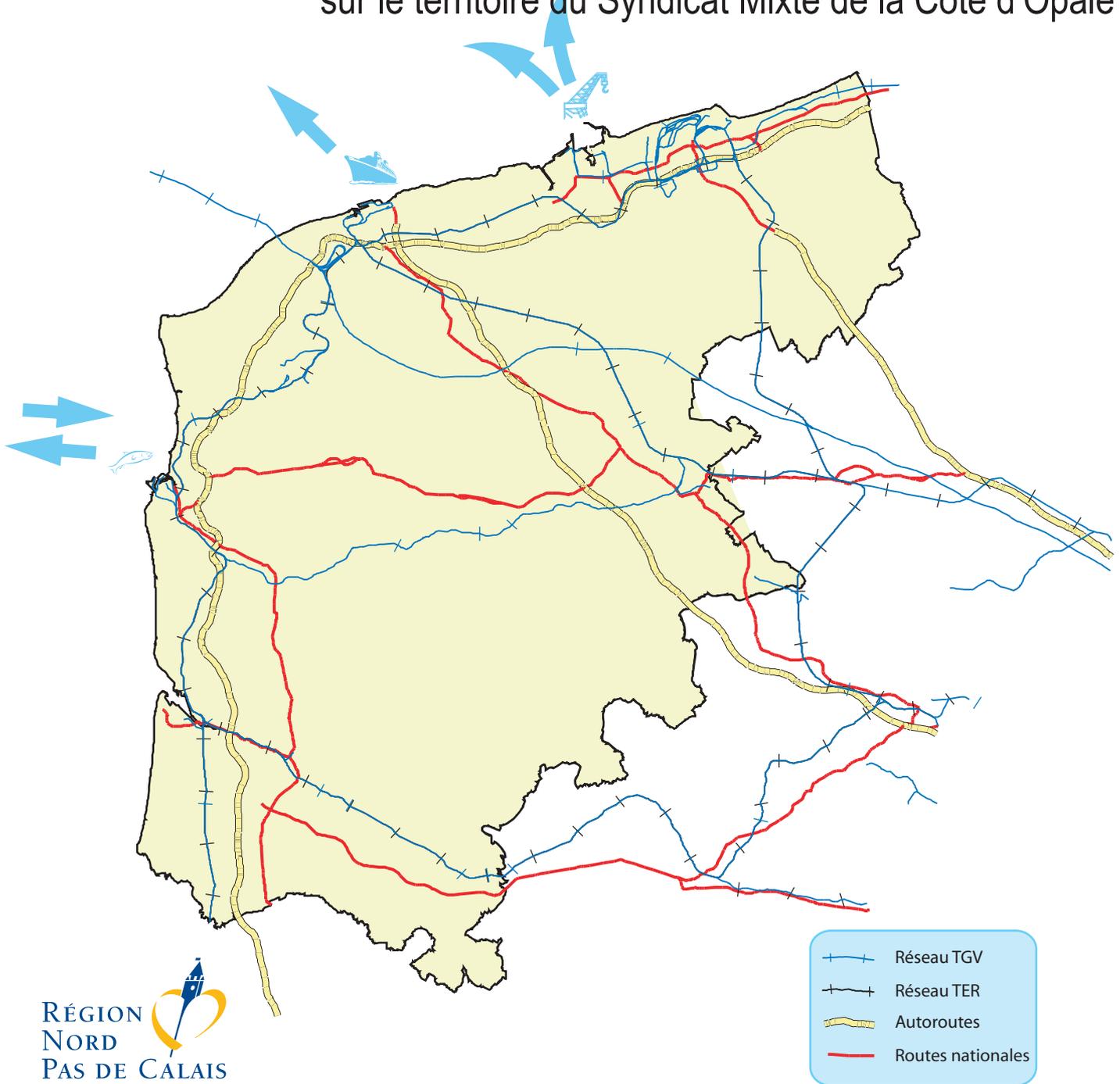
Le long de la façade littorale de la Côte d'Opale, la lecture de l'occupation du sol montre d'emblée la **diversité de l'activité humaine**. Les **multiples pressions** qui s'exercent sur ce linéaire de 140 kms laissent entrevoir l'existence de nombreux enjeux, dont la résolution nécessitera une approche globale relevant des principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières. On notera en effet, les caractéristiques suivantes de cette façade maritime :

La succession de séquences entre stations touristiques, vastes espaces naturels, paysages agricoles occupant le front de mer, agglomérations et villes portuaires, petits villages côtiers, façade industrialo-portuaire de Gravelines à Dunkerque, au sein de laquelle des espaces naturels ont été préservés. **Cette succession de séquences rythme la découverte de ce littoral** fait de cette diversité, et dégage une **harmonie générale** qu'il paraît aujourd'hui nécessaire de préserver.

L'occupation du sol sur le territoire du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



Les principaux réseaux de transport sur le territoire du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



La façade maritime de la Côte d'Opale est faite d'une succession de séquences correspondant à la diversité de l'occupation humaine et à l'importance des espaces naturels : secteurs urbanisés, espaces naturels, stations balnéaires, villages côtiers.... Quatre grands pôles urbains et industriels constitués par les agglomérations de Dunkerque, Calais, Boulogne sur Mer et Saint-Omer y sont présents. Le « sud » du littoral est également fortement urbanisé (secteur compris entre les estuaires de la Baie de Canche et de la Baie d'Authie), urbanisation intégrant une vocation résidentielle très marquée.

Les pôles industrialo - portuaires de Dunkerque, Calais et Boulogne sur Mer permettent une ouverture du territoire sur les pays nordiques et les pays du sud via les grandes voies maritimes.

L'intérieur des terres est quant à lui constitué de vastes zones rurales dédiées à l'agriculture, de zones naturelles, et d'un dense semi de communes rurales.

L'existence de nombreux espaces naturels littoraux et intérieurs est confortée par une politique ambitieuse d'acquisition foncière conduite par les conseils généraux et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Enfin, la présence de grands axes ferroviaires et routiers permet aux ports de desservir non seulement les différentes régions françaises éloignées de la façade maritime, mais également toutes les régions et pays frontaliers proches.

Certains aspects particuliers méritent d'être mis en évidence :

- **L'importance spatiale et la diversité des espaces naturels littoraux**, dont plusieurs milliers d'hectares ont fait l'objet de démarches de protection (par acquisition), de gestion et d'ouverture au public : vastes massifs dunaires, estuaires, falaises jurassiques et crétacées, pelouses calcicoles, milieux humides arrières littoraux,... La présence de ces vastes espaces préservés constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité important et un atout concurrentiel de premier plan pour le développement de l'accueil touristique.

- L'attrait de cette façade littorale et de son arrière-pays, au patrimoine naturel et culturel très riche, et le désenclavement du territoire (A16...) qui a radicalement modifié son accessibilité, l'évolution des modes de vie et le temps aujourd'hui consacré aux loisirs, ainsi qu'un bassin de clientèle de proximité de plusieurs millions d'habitants, dégagent une **tendance lourde en matière de pression touristique**.



A titre d'exemple, le site du Cap Blanc-Nez accueille chaque année, un million de visiteurs. Se pose donc avec acuité la triple question de la satisfaction de ces fortes attentes sociales, du rôle majeur du tourisme en terme de développement économique, et de l'organisation d'un accueil du public compatible avec la préservation des paysages et des milieux naturels. En matière de développement touristique, on notera également le développement de toutes les activités de plaisance et on pourra relever quelques chiffres significatifs : 2 000 anneaux sont répartis sur 5 ports. L'accueil du grand public estival est lui organisé sur 22 plages balisées.

Le « sud » de la Côte d'Opale est marqué par une forte vocation de tourisme et de villégiature dont les conséquences sont nombreuses : faible présence d'activités primaires et secondaires, urbanisation résidentielle, population âgée plus importante, développement des activités de santé.

- Une autre particularité de l'occupation humaine sur la Côte d'Opale est l'importance de l'agriculture. Celle-ci présente de nombreuses facettes : agriculture céréalière de l'Artois, agriculture herbagère du boulonnais, maraîchage dans le Marais audomarois, paysage de watergangs et agriculture diversifiée en Flandre maritime,... Cette occupation agricole reste très présente sur la façade littorale elle-même. A ce titre, elle constitue un élément clé de l'identité de sites d'intérêt majeur comme le Site des Caps.
- On notera également la présence de **grands pôles industrialo-portuaires**. Ceux-ci sont des moteurs essentiels du développement économique, sont consommateurs d'espaces et sources de risques au regard de la nature et des différentes activités que l'on peut y trouver. A partir du pôle dunkerquois, une démarche ambitieuse a été mise en place pour maîtriser les risques industriels. L'activité portuaire de la Côte d'Opale est organisée autour d'un port autonome, de deux ports d'intérêt national, et de deux ports départementaux. Ceux-ci totalisent 80 millions de tonnes de fret en trafic annuel lié au commerce, plus de 15 millions de passagers en liaison transmanche. On y trouve

le premier port français de voyageurs, le premier port de pêche et centre halieutique d'Europe ainsi que le troisième port de commerce en France. **La pêche représente une activité de toute première importance** : 1 200 marins embarquent sur 230 navires répartis entre pêche côtière, pêche artisanale et pêche hauturière. Au total, 5.000 salariés travaillent dans la filière pêche et le site de Boulogne-sur-Mer regroupe à lui seul 200 entreprises.

- Enfin, le Déroit du Pas de Calais, **second déroit le plus fréquenté au monde**, représente un trafic journalier de l'ordre de 600 bateaux. Y cohabitent les deux principaux couloirs « longitudinaux » de navigation, le trafic transversal constitué par le transmanche, ainsi que l'activité pêche et la plaisance.

Toutes les problématiques liées à l'aménagement et au développement des infra-régions littorales sont donc clairement présentes sur la Côte d'Opale. On remarquera, à la lecture de l'occupation de ce littoral, dont les tendances d'évolution sont très rapides, qu'une pression particulièrement forte s'exerce sur le foncier.

1.2 - UN TERRITOIRE VÉCU

Riche de sa diversité, la Côte d'Opale est un territoire historiquement et culturellement cohérent. Le domaine maritime de la Manche et de la mer du Nord constitue un élément fédérateur extrêmement puissant. L'omniprésence de la mer, véritable trait d'union, a eu une influence considérable sur l'histoire, les activités, et la culture des hommes qui ont peuplé les rivages de l'Artois et de la Flandre. La culture maritime est très fortement présente dans la religion : bénédictions de la mer, ex-voto des églises, dans les activités de pêche et dans les traditions locales (beaucoup de fêtes sont inspirées de la mer, y compris les carnivals). Au long des siècles, de multiples conquêtes, invasions, démantèlements et recompositions de comtés, royaumes et empires ont contribué à doter cette région de traces historiques communes et à enrichir cette culture, sans toutefois en altérer les valeurs fondamentales, liées aux activités humaines.

La révolution industrielle du 19ème siècle marquée par l'exploitation du charbon et le développement du textile dans le nord de la France, ainsi que la construction des chemins de fer, ont engendré le développement de toute la façade littorale. Les ports ont bénéficié les premiers de cette période de croissance économique. Puis l'avènement des bains de mer a contribué au lancement des premières stations balnéaires. Le début du siècle et la période de l'entente cordiale ont vu la naissance d'une architecture balnéaire encore très présente aujourd'hui sur l'ensemble du littoral de la Côte d'Opale. Les deux guerres mondiales ont profondément et durablement marqué les hommes et les terres de ce littoral, faisant de villes comme Dunkerque des symboles connus dans l'Europe et même dans le monde et générant un tourisme de mémoire.

Au-delà des professionnels, une forte tradition de pêche côtière est ancrée dans la population. La pêche à pied est pratiquée par de nombreux habitants du littoral. Par ailleurs, une forte dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine maritime a été mise en œuvre depuis de nombreuses années et une fédération œuvre dans ce but.

Ce littoral, qui a toujours été un territoire d'échanges, fonctionne socialement et économiquement sur l'interdépendance de ses quatre principaux bassins d'emploi (Dunkerque, Saint-Omer, Calais et Boulogne). La mobilité quotidienne de la population y est importante en matière de déplacements domicile-travail. Ces caractéristiques sont communes avec la Flandre Occidentale, des régions françaises de l'Arcmanche, et avec la façade maritime du sud-est anglais. Des solidarités existent à l'échelle de cette façade maritime, et se traduisent par des ambitions communes.

1.3 - UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX

Il est possible aujourd'hui d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux de la Côte d'Opale pour les 20 ans à venir. Ceux-ci sont marqués par de nombreux liens entre eux, voire une très forte interdépendance. Leur approche ne pourra être pertinente que si elle relève d'une **démarche globale et systémique**. La vision actuelle de ces enjeux prend tout particulièrement en compte certaines **tendances lourdes** dont l'évolution est très dynamique. Elle relève également, d'une nouvelle forme d'appréhension des enjeux d'aménagement, de développement et d'environnement. En effet, ces dernières années, les collectivités et d'autres acteurs de la Côte d'Opale ont choisi de porter leur regard au-delà du trait de côte, de prendre en compte le développement des usages de la mer et de s'intéresser aux **interrelations entre les usages terrestres et maritimes**. Il s'agit aujourd'hui d'approfondir ce regard nouveau et d'en dégager des axes de travail pour l'avenir.

On peut regrouper cette vision des enjeux autour de plusieurs clés d'entrée, pour en faciliter la lecture, tout en restant dans le cadre d'une nécessaire vision globale.

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INFRASTRUCTURES

- Cette façade portuaire est, comme on l'a vu, marquée par une **occupation industrielle majeure**, organisée autour des trois grands pôles d'excellence portuaires que sont les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne. On relèvera donc de forts enjeux en matière de **maîtrise des risques industriels et d'organisation spatiale** « ville/industries portuaires/espaces naturels ».
- Au-delà des efforts déjà faits, il sera indispensable dans les années qui viennent, de renforcer la fonction « flux, transports et logistique » de la Côte d'Opale : **amélioration des dessertes** fluviales, routières et ferroviaires, développement du pôle logistique de l'Audomarois, liens Nord-Sud et Est-Ouest. Par ailleurs, des réflexions s'engagent sur le thème des autoroutes de la mer et du cabotage maritime.
- **La pêche**, qui constitue une activité structurante majeure, a un **rôle social, économique et environnemental de toute première importance**. Les marins-pêcheurs sont en effet au cœur de la gestion des espaces marins et jouent également un rôle essentiel pour le développement des bassins de vie du littoral. Se pose aujourd'hui clairement le problème de la compatibilité entre différentes activités économiques consommatrices de la mer et celui de la vulnérabilité de l'activité pêche. Au-delà de la pêche en mer, les acteurs se sont donné pour objectif d'organiser le développement des activités conchylicoles.

- Pour assurer leur avenir et leur développement, l'ensemble des bassins d'emploi de la Côte d'Opale s'est investi dans une démarche commune d'optimisation de leurs savoir-faire via une structuration de pôles de compétence et de compétitivité. La réussite de cette démarche constituera un enjeu essentiel des années à venir.
De façon connexe, des efforts devront être conduits en matière de formation en s'appuyant sur le développement de l'Université du Littoral de la Côte d'Opale.

EN MATIÈRE DE PATRIMOINE NATUREL

Les efforts très importants déjà consentis en matière de préservation des paysages et des milieux naturels, très nombreux, depuis les espaces littoraux jusqu'au Marais audomarois, devront être poursuivis. Les collectivités et les gestionnaires de l'espace se sont investis autour de l'enjeu Natura 2000. Une quinzaine de documents d'objectifs est aujourd'hui en préparation. Les acteurs continueront également leur mobilisation en matière de gestion des bassins versants, problématique qui entre pleinement dans une approche terre-mer. Volontaire sur ces enjeux, le territoire de la Côte d'Opale connaît déjà deux S.A.G.E. approuvés. Deux autres S.A.G.E. sont en cours d'élaboration.

AU REGARD DE LA PRESSION SUR L'USAGE DES SOLS

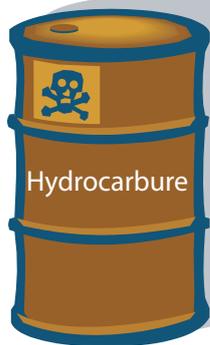
Si l'occupation du sol du littoral et de son arrière-pays dégage une harmonie d'ensemble, la pression sur l'usage des sols augmente de façon très importante depuis quelques années : développement général de l'urbanisation, et des activités économiques, pressions touristiques, développement de l'habitat le long des axes structurants, péri-urbanisation des grandes agglomérations, développement des résidences secondaires sur la bande littorale, pressions (loisirs, chasse) s'exerçant sur le Marais audomarois. De premières initiatives ont été prises : préparation d'une Opération Grand Site National des Deux Caps, mobilisation des acteurs pour la préservation du Marais audomarois et de ses activités traditionnelles, travaux de l'Etablissement Public Foncier sur la péri-urbanisation... Pour autant, certains secteurs devront bénéficier d'une approche globale et faire l'objet de dispositifs innovants. **C'est le cas de la façade littorale confrontée à la plus grande multiplicité des pressions, et sur laquelle se pose clairement aujourd'hui le problème de l'inéquité sociale dans l'accès au foncier.**

UN NÉCESSAIRE REGARD VERS LA MER

L'espace maritime associé à la façade littorale de la Côte d'Opale est constitué par le Déroit du Pas de Calais, le second Déroit le plus fréquenté au monde. Au-delà de l'importance du trafic maritime, pouvant dépasser 600 bateaux/jours, et des volumes considérables d'hydrocarbures et de produits chimiques qui y sont transportés, cet espace est marqué par un **développement important des usages en mer** et par l'existence de nombreux projets actuellement à l'étude. On citera pour l'essentiel les usages suivants, outre la pêche, qui a été citée plus haut :

- les perspectives de développement des zones d'exploitation de granulats marins,
- les projets d'éoliennes off-shore,
- le volume des boues de dragages des ports déversées chaque année en mer,
- la présence de multiples câbles sous-marins,
- les projets de nouveaux modes de valorisation énergétique de la mer (énergie de la houle, ...),
- les dégazages nombreux.

Les matières dangereuses transitant dans le détroit



Produits chimiques



Marchandises dangereuses

■ Gaz

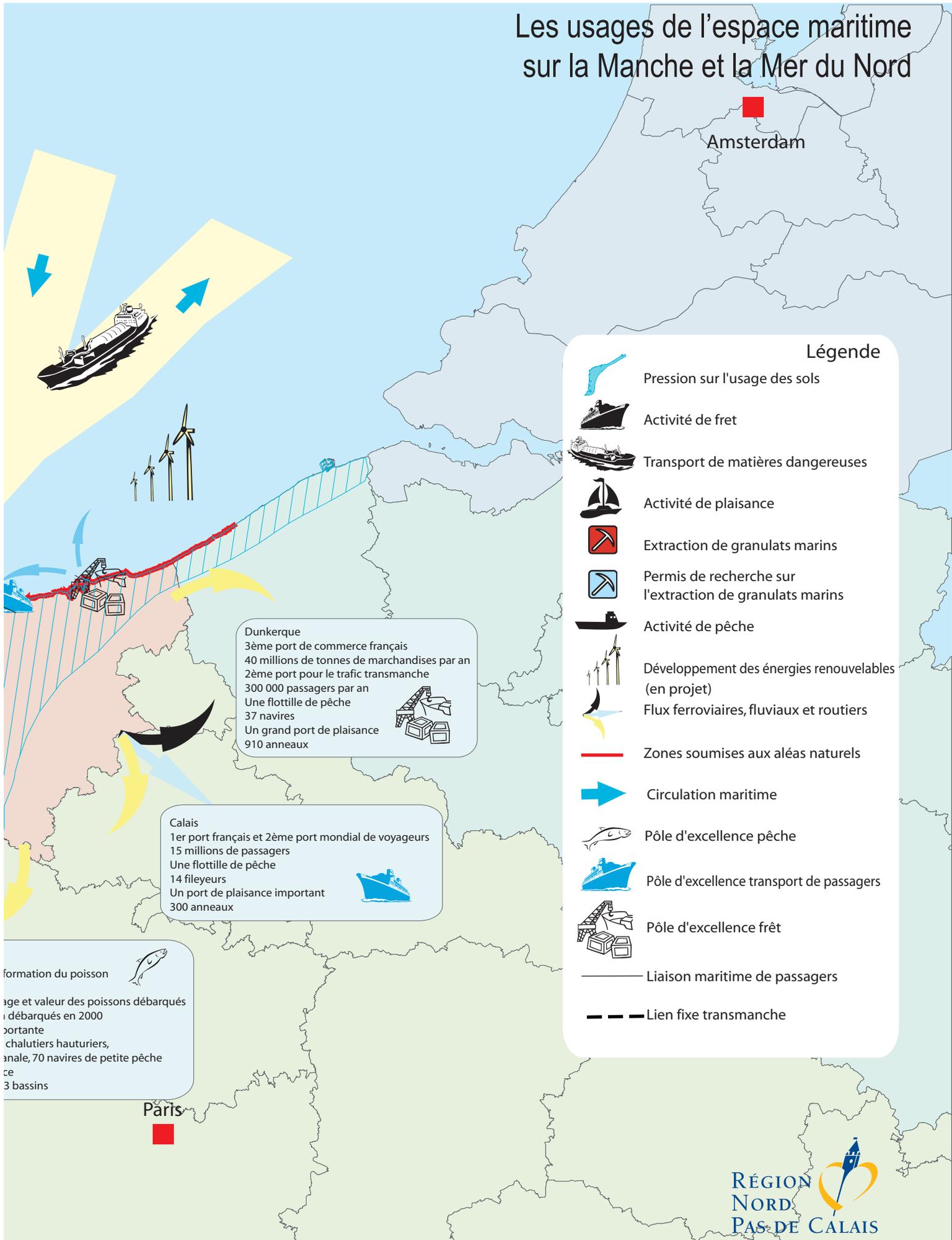
Londres



Boulogne sur Mer
1er port français de transp
300 000 tonnes par an
1er port français en tonna
55 000 tonnes de poisson
Une flottille de pêche imp
3 navires surgélateurs, 10
70 navires de pêche artisa
Un grand port de plaisanc
470 anneaux répartis sur :



Les usages de l'espace maritime sur la Manche et la Mer du Nord



Dunkerque
 3ème port de commerce français
 40 millions de tonnes de marchandises par an
 2ème port pour le trafic transmanche
 300 000 passagers par an
 Une flottille de pêche
 37 navires
 Un grand port de plaisance
 910 anneaux

Calais
 1er port français et 2ème port mondial de voyageurs
 15 millions de passagers
 Une flottille de pêche
 14 fileyeurs
 Un port de plaisance important
 300 anneaux

Formation du poisson
 L'âge et la valeur des poissons débarqués
 Débarqués en 2000
 Portante
 Chalutiers hauturiers,
 Annale, 70 navires de petite pêche
 Ce
 3 bassins

Légende

- Pression sur l'usage des sols
- Activité de fret
- Transport de matières dangereuses
- Activité de plaisance
- Extraction de granulats marins
- Permis de recherche sur l'extraction de granulats marins
- Activité de pêche
- Développement des énergies renouvelables (en projet)
- Flux ferroviaires, fluviaux et routiers
- Zones soumises aux aléas naturels
- Circulation maritime
- Pôle d'excellence pêche
- Pôle d'excellence transport de passagers
- Pôle d'excellence fret
- Liaison maritime de passagers
- Lien fixe transmanche

On peut voir que l'espace maritime bordant le territoire de la Côte d'Opale est occupé par de nombreuses activités. Second détroit le plus fréquenté du monde, quelques 600 navires y transitent quotidiennement, transportant aussi bien des passagers dans le sens transversal avec les liaisons au départ des ports de Boulogne sur Mer, Dunkerque et Calais (1^{er} port français de voyageurs et 2nd mondial) en direction des côtes britanniques, que des liaisons longitudinales, le détroit étant une voie maritime incontournable, reliant l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Une vigilance de tous les instants est nécessaire afin de surveiller ces 600 navires, répartis en moyenne en 260 navires de fret, 150 ferries, 50 navires à grande vitesse, 70 de pêche et 100 plaisanciers. Quelques 130 millions de tonnes de produits dangereux y transitent annuellement, dont 75% de produits pétroliers, le reste étant constitué de produits chimiques et de gaz en majorité. Des pollutions d'ampleurs diverses sont à constater chaque année.

La pêche, activité séculaire sur ce territoire, est encore fortement ancrée sur toute la façade littorale. Le port de Boulogne sur Mer est aujourd'hui non seulement le 1^{er} port national de transformation des produits de la mer mais également le 1^{er} en terme de valeur et de tonnage du poisson débarqué. Cette activité joue un rôle social encore très important sur les bassins de vie du littoral.

Le port de Dunkerque a, quant à lui, orienté ses activités vers le commerce, et voit transiter sur ses quais quelques 40 millions de tonnes de marchandises, le plaçant à la 3^{ème} place des ports de commerce français. Toutes les activités portuaires sont donc représentées dans ces 3 ports, mais chacun développe un pôle d'excellence spécifique. Cette complémentarité place la Côte d'Opale comme façade maritime incontournable dont les enjeux dépassent les limites administratives du territoire. Cette façade portuaire représente une occupation industrielle majeure, qui nécessite une maîtrise des risques qui y sont liés.

De nombreuses infrastructures, complémentaires à ces différents pôles industrialoportuaires, permettent de desservir rapidement toute l'Europe via l'utilisation d'un réseau ferroviaire, d'un réseau autoroutier et d'un réseau fluvial denses et adaptés aux besoins.

On notera par ailleurs que le trait de côte est soumis à un phénomène de recul qui se manifeste sur des portions du territoire à l'occupation variée (urbanisation, stations et plages touristiques, milieux naturels, ...)

Enfin, la demande sociale qui s'exprime dans de nombreux domaines (loisirs, tourisme, urbanisation, développement d'activités économiques, ...) amène une augmentation de la pression sur l'usage des sols.

D'autres activités, plus récentes, s'exercent également sur le domaine marin. On peut citer à titre d'exemple le développement des énergies renouvelables (projets d'éolien offshore), mais également les zones autorisées à l'extraction de granulats marins. Cette dernière activité est susceptible de connaître des développements importants pour répondre aux besoins exponentiels du BTP. Son incidence sur la préservation du patrimoine marin et de la ressource (nourriceries, frayères, ...) et, par voie de conséquence, sur l'activité de pêche devra être prise en compte.

L'augmentation (en nombre, en volume, et en consommation d'espace) des activités utilisatrices de la mer, pourrait, si elle n'était pas maîtrisée, conduire à l'accentuation des concurrences et des conflits d'usages. Des seuils de rupture pourraient être atteints dans les secteurs soumis à la superposition d'usages à forts impacts.



Cette situation débouche sur des concurrences qui sont vécues comme telles par les acteurs économiques et qui commencent à se manifester sous forme de conflits (prises de position officielles, dialogue rendu plus difficile entre l'administration maritime et les usagers, conflits entre pêcheurs français et étrangers, réaction à la Politique Communautaire de la Pêche, problèmes de sécurité maritime accrus). La presse locale et régionale se fait régulièrement l'écho de cette situation. Autant il est nécessaire, comme nous l'avons vu plus haut, de se donner de nouveaux objectifs de planification de l'occupation du sol à terre, autant il paraît aujourd'hui indispensable d'engager parallèlement une démarche de régulation des usages en mer, le tout bénéficiant d'un regard croisé entre ces deux logiques afin d'assurer leur mise en cohérence.

LA GESTION DES RISQUES

Si certains aspects ont déjà été évoqués plus haut, la nature et l'importance des différents risques présents, nécessitent d'avoir une vision claire des enjeux qui y sont liés, et de se construire une démarche d'ensemble quant à leur appréhension, leur acceptabilité, et leur gestion. On notera tout particulièrement les risques suivants :

- En matière de **risques naturels**, des efforts importants ont été entrepris pour la gestion des bassins versants, dans l'optique de maîtriser les risques d'inondation (préservation des zones d'expansion naturelle des crues,...). Les différents S.A.G.E. vont permettre de constituer un dispositif global de gestion à long terme.
- Un consensus existe aujourd'hui sur la nécessité d'agir afin de gérer les phénomènes d'**érosion côtière**. Un plan d'action a été élaboré. Il s'agit maintenant d'en assurer la mise en œuvre aux échelles pertinentes et en fonction de principes globaux, et d'en animer un véritable dispositif de gouvernance. La gestion de l'érosion côtière, se manifestant par des risques nombreux, (menace sur des ouvrages de défense et sur des zones urbanisées, pertes de plages touristiques, perte de milieux naturels,...) est aujourd'hui abordée dans le cadre d'une approche globale de l'aménagement des espaces littoraux.



La présence d'un **trafic maritime** de toute première importance génère, au-delà d'événements plus marquants et plus médiatisés, des **pollutions** régulières qui ne déclenchent pas la mise en œuvre des plans POLMAR. Celles-ci amènent les collectivités du littoral à mobiliser de façon régulière des moyens conséquents pour maintenir la qualité de leurs plages et de leurs milieux naturels. Sous l'égide du SMCO, les collectivités du littoral ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de s'organiser pour prendre un ensemble de dispositions de façon

mutualisée.

Au-delà des pollutions, la densité du trafic amène le risque d'un accident majeur lié à la cohabitation permanente d'un trafic longitudinal dans le Déroit et du trafic transversal constitué par le lien transmanche.

- Comme cela a déjà été évoqué, l'effort de maîtrise des **risques industriels** sera à poursuivre ; des économies d'échelle et des échanges d'expériences seront à rechercher avec d'autres ports de la façade maritime Manche-Mer du Nord (Picardie, Basse et Haute Normandie). Le SMCO a déposé un dossier dans ce sens dans le cadre de l'appel à projets sur les pôles de compétitivité.

Nombre de ces enjeux ont déjà été exprimés au travers de la Charte de Développement du Littoral de la Côte d'Opale. Ce nouveau champ d'expérimentation de la Gestion Intégrée des Zones Côtières permettra de contribuer à son actualisation prévue dans l'année à venir. Le SRADT porté par la Région Nord – Pas de Calais, en cours de finalisation, devrait mettre en évidence les enjeux de l'infra-région littorale que constitue la Côte d'Opale. A ce titre, il pourra lui aussi, être enrichi des apports de cette expérimentation. Ces deux documents fondateurs des futurs dispositifs de programmation, permettront ainsi d'afficher l'acuité de ces nombreux enjeux et d'**affirmer la nécessité d'un regard terre-mer.**

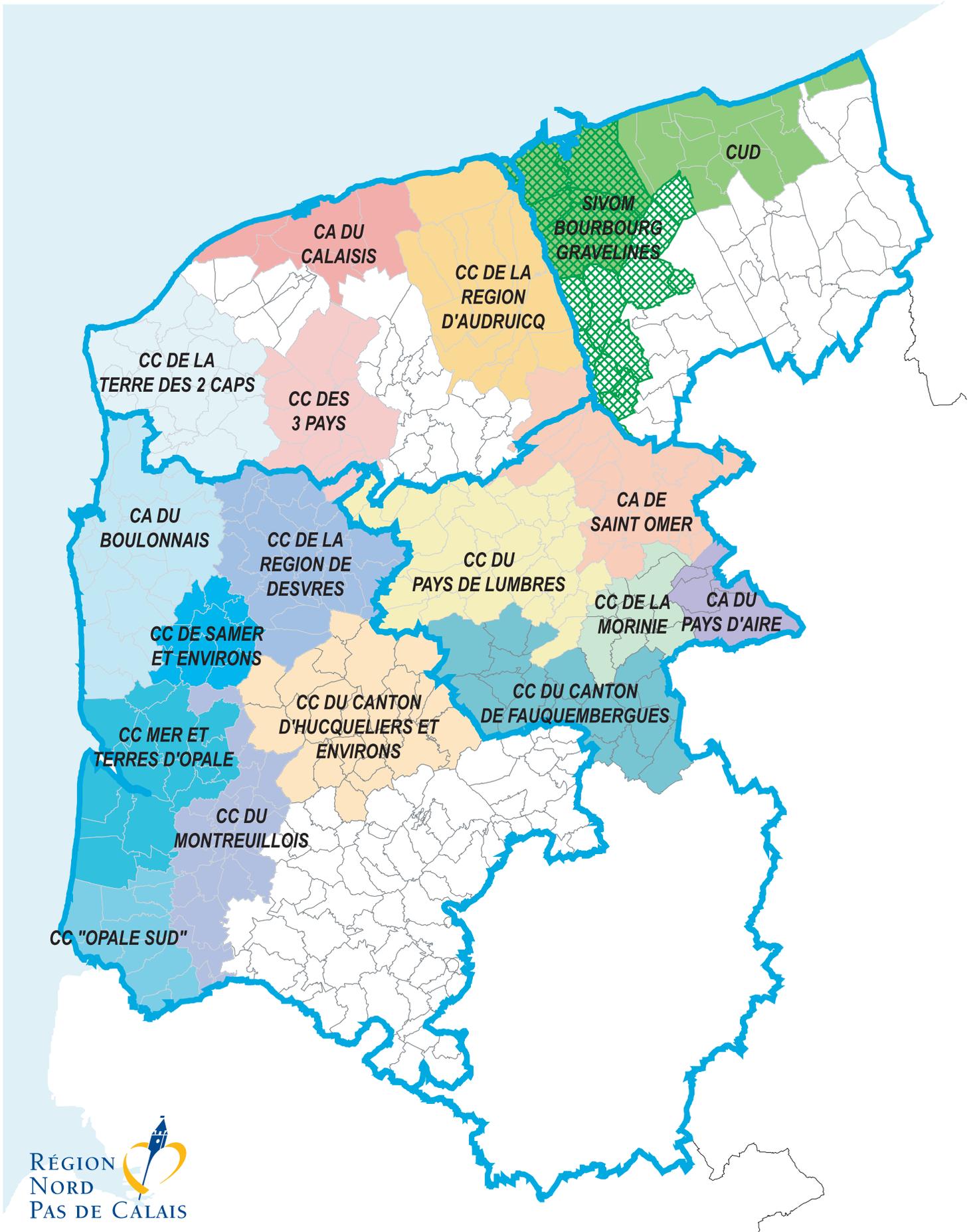
1.4 - UN TERRITOIRE ORGANISÉ

Le SMCO, issu du syndicat d'études Calais-Dunkerque (1973) élargi au Boulonnais en 1994, **réunit les principaux acteurs institutionnels du littoral Nord-Pas de Calais dans une démarche commune de développement et d'aménagement.**

Les membres du SMCO sont répartis en quatre zones géographiques regroupant **les 14 principales intercommunalités du littoral et de son arrière pays :**

- Audomarois (représentant 50 communes)
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Communauté de Communes du pays de Lumbres
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- Boulonnais - Montreuillois (représentant 120 communes)
Communauté d'agglomération du Boulonnais
Communauté de Communes Terre des Deux Caps
Communauté de Commune Opale Sud
Communauté de Communes de la région de Desvres
Communauté de Communes de Samer et environs
Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale
Communauté de Commune du Montreuillois
- Calaisis (représentant 35 communes)
Communauté d'Agglomération du Calaisis
Communauté de Communes des Trois Pays
- Dunkerquois (représentant 18 communes)
Communauté Urbaine de Dunkerque

Les 4 chambres de commerce et d'industrie de Boulogne/Montreuil, Calais, Dunkerque et Saint-Omer ainsi que les 2 chambres d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais complètent la liste des membres adhérents.



Les membres du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Avril 2005

Membres adhérents

	<i>Communes</i>	<i>Habitants</i>
AUDOMAROIS		
 CA de Saint-Omer	19	65.247
 CC du Pays de Lumbres	31	18.911
 CC de la Région d'Audruicq	15	24.026
BOULONNAIS - MONTREUILLOIS		
 CA du Boulonnais	22	122.755
 CC de la Terre des 2 Caps	21	20.561
 CC "Opale Sud"	10	23.341
 CC de la Région de Desvres	23	14.439
 CC de Samer et environs	8	5.278
 CC Mer et Terres d'Opale	15	31.030
 CC du Montreuillois	21	10.105
CALAISIS		
 CA du Calais	5	98.525
 CC des 3 Pays	15	13.203
DUNKERQUOIS		
 Communauté Urbaine de Dunkerque	18	208.705
 SIVOM Bourbourg/Gravelines	11+6	43.511

LES 4 CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE :

- Saint-Omer
-  - Dunkerque
- Boulogne - Montreuil
- Calais

LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU NORD
 LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS

Membres associés

 Agence de Développement du Pays des 7 Vallées	75	32.192
 Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	24	6.700
 Communauté de Communes du Pays d'Aire	5	14.968
 Communauté de Communes de Fauquembergues	18	8.492
 Communauté de Communes de la Morinie	9	8.132
Conseil Général du Pas de Calais		
Port Autonome de Dunkerque		
Université du Littoral - Côte d'Opale		
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	152	185.000
Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale		
OPAL'AIR		
Conseils de Développement Durable de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer-		

Soit un total de 365 communes et de 770.346 habitants

Le SMCO comprend également des membres associés appelés à le rejoindre après modification prochaine de ses statuts :

- le Conseil Général du Pas-de-Calais
- la communauté de communes du canton d'Hucqueliers
- la communauté de communes du pays d'Aire
- la communauté de communes de Fauquembergues
- la communauté de communes de Morinie

Sont également associés :

- l'Université du Littoral Côte d'Opale
- le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- le Port Autonome de Dunkerque
- les conseils de développement durable des agglomérations de Boulogne-sur-mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer
- le Pays des Sept Vallées
- l'Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale
- l'association Opal'air

Le SMCO fédère la plupart des structures intercommunales et partenaires institutionnels de la Côte d'Opale.

Le Comité syndical ainsi que le Conseil restreint sont composés de membres élus par les structures adhérentes, tandis que des groupes thématiques ouverts (Economie, Ports et Infrastructures de Transport, Enseignement supérieur et recherche, technologies de l'information et de la communication, politique de l'eau et trait de côte, santé, sport, culture) réunissent les membres adhérents et associés ainsi que les techniciens. Au total, plus de 200 personnes qualifiées travaillent au sein des groupes.

Cette organisation permet un dialogue permanent, complété par la tenue de « **Rencontres du littoral** » lors desquelles les partenaires consolident la démarche commune et retiennent des axes de travail pour bâtir une démarche de développement et d'aménagement équilibré. Ainsi, des réponses communes et cohérentes au niveau de l'ensemble du littoral sont proposées aux partenaires pour mettre en œuvre un développement harmonieux et concerté. Les dernières Rencontres du littoral ont permis au Président du SMCO de proposer des orientations au Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais en vue de leur intégration dans le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire**. Par ailleurs, le SMCO a été maître d'ouvrage de nombreuses actions dans des domaines où son intervention semblait la plus appropriée (subsidiarité) pour fédérer les partenaires autour d'enjeux communs, il en résulte aujourd'hui la mise en place, et l'organisation des dispositifs suivants :

- Le réseau « plaisance Côte d'Opale », qui regroupe les cinq ports de plaisance côté français (Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples) et 3 côté anglais (Douvres, Eastbourne et Ramsgate)
- Le « réseau des places fortes » réunissant les villes fortifiées du littoral, en partenariat avec leurs homologues de Flandre Occidentale et du Kent
- Le réseau de la « route du patrimoine maritime », qui fédère quinze partenaires.
- L'agence de développement touristique et culturel de la Côte d'Opale.
- Le réseau Opal'Air, de mesure et d'alerte pour la pollution atmosphérique
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
- le pilotage du Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion, qui fait l'objet d'une convention d'objectifs signée avec la Région, est accompagné par l'Etat.

Maitre d'ouvrage du projet

Le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale est le maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des actions communes menées du côté français.

Le réseau des places fortes

Les partenaires du projet

France

- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- La ville de Boulogne sur Mer
- La ville de Montreuil
- La ville de Calais
- La ville de Saint Valery sur Somme
- La ville de St-Omer
- La ville de Gravelines
- La ville de Bergues
- La ville de Cassel

Angleterre

- Kent County Council
- English Heritage
- The National Trust
- Medway Council
- Tonbridge & Malling Borough Council
- Canterbury City Council
- Dover District Council
- Gravesham Borough Council

Flandre Occidentale

- Province de Flandre Occidentale
- La ville de Veurne
- La ville de Ostende
- Le domaine de Raversidje
- Le Fort Napoléon
- La ville de Menin
- La ville de Nieuport
- La ville de Ypres
- La ville de Lo

REGION NORD PAS DE CALAIS

Interreg IIIA

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Maitre d'ouvrage du projet

Le maître d'ouvrage du projet côté français est le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

La route du Patrimoine Maritime

Les partenaires du projet

Le projet est soutenu par une gamme variée d'organisations et de collectivités locales dans Medway, le Kent, l'East Sussex, Brighton, la Somme et le Nord - Pas de Calais

France

- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime
- Musée portuaire de Dunkerque (ACMAPOR)
- Office de Tourisme Dunkerque Dunes de Flandres
- Ville de Gravelines
- Ville de Grand Fort Philippe
- SIJOM de l'Aa
- Ville de Calais
- CCI de Boulogne sur Mer
- Ville de Boulogne sur Mer
- Ville du Portel
- Ville d'Equihen-Plage
- Ville de Neuchâtes-Hardelot
- Ville d'Etapes
- Ville du Touquet
- Ville de Berck
- Ville de St Valery sur Somme
- Ville de Cayeux sur Mer

Angleterre

- Medway Council
- Gravesham Borough Council
- Canterbury City Council
- The Historic Dockyard, Chatham
- Thanet District Council
- Tourism East Sussex
- Brighton and Hove City Council
- Hastings Borough Council
- South Eastern Trains
- Kent Tourism Alliance
- Tourism South East

Partenaires associés

- Dover District Council
- Shepway District Council
- Swale Borough Council

REGION NORD PAS DE CALAIS

Interreg IIIA

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Il faut encore souligner qu'un réseau de techniciens appartenant aux collectivités adhérentes et à différents outils techniques présents sur le littoral est animé régulièrement par le secrétariat général du SMCO.

Il regroupe :

- les techniciens des collectivités territoriales (directeurs généraux, services techniques, ...)
- les 3 agences d'urbanisme bientôt regroupées dans un GIE
- les 4 agences de développement économique regroupées dans le GIE « Côte d'Opale développement »
- Le service Environnement littoral et marin de la Direction des Territoires du Conseil régional Nord-Pas de Calais
- L'Université du Littoral Côte d'Opale
- Les 4 chambres de commerce et d'industrie
- Le Conservatoire du Littoral
- Le Parc Naturel Régional des caps et marais d'opale
- L'antenne du Conseil régional du Nord-Pas de Calais
- Les antennes du Conseil Général du Pas-de-Calais
- L'association OPAL'AIR
- L'Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale

Ainsi le SMCO permet à la fois la structuration politique de la Côte d'Opale, la représentation des milieux économiques et sociaux, ainsi que la mise en réseaux des compétences techniques. Il constitue à cet égard une organisation originale et adaptée.

1.5 - DES ACQUIS À VALORISER

La légitimité et la pertinence d'organiser les réflexions et les actions à l'échelle de la Côte d'Opale sont clairement reconnues depuis une dizaine d'années :

- Ce territoire constitue clairement l'**infra-région littorale de la région Nord – Pas de Calais**. Il regroupe des bassins de vie et d'emploi bien identifiés autour de réalités géographiques, historiques, culturelles, et socio-économiques. La dynamique de **réseau de villes** autour des pôles de Dunkerque, Saint-Omer, Calais et Boulogne, a constitué l'ossature d'une mobilisation progressive de tous les acteurs. La constitution, il y a dix ans, du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, a permis de rassembler toutes les parties prenantes, collectivités, acteurs économiques, monde associatif... et de fédérer l'ensemble des énergies autour d'objectifs communs. Conduite depuis dix ans, cette démarche de réflexion et de construction globales, débouche sur des programmes d'action mis en œuvre à l'échelle pertinente par l'ensemble des maîtres d'ouvrage locaux. A la suite de l'élaboration du Document d'Orientation Régionale et du Contrat de Plan Etat-Région, la Côte d'Opale, grâce à sa structuration, a pu se doter d'une **Charte de Développement**. L'Etat, la Région et les Départements ont, sur cette base, constitué un fond de développement spécifique : le **Fonds de Développement du Littoral**.
- La Côte d'Opale représente également, depuis un certain nombre d'années, un territoire privilégié pour l'expérimentation. A ce titre, elle a déjà conduit pendant la période 1997-2000 un **programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières**, qui a été financé à 50 % par la Commission Européenne. Huit schémas sectoriels, accompagnés d'un diagnostic de territoire, ont ainsi constitué

les premiers éléments d'un plan d'aménagement global de la Côte d'Opale : schéma de valorisation et de traitement des déchets ménagers, schéma de transport des voyageurs, schéma de développement touristique, schéma de développement sportif, charte de développement commercial,... Les autres objectifs fixés dans ce programme étaient :

- o de conforter des outils d'aide à la décision et à la synergie entre les acteurs, et de renforcer la cohésion spatiale de la zone côtière Côte d'Opale. Ce chantier a débouché sur la création de la structure Opal'Air et sur la structuration du SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) Côte d'Opale Flandre avec une compétence territoriale étendue. Différents acteurs ont mis en place de façon mutualisée un SIG littoral. A également été créée, suite à ces travaux, l'Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale. Un schéma de conservation et de gestion du trait de côte a été conçu. Celui-ci a préfiguré l'élaboration du Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion.
- o d'assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement. Plusieurs études d'ensemble ou à caractère pré-opérationnel ont été réalisées. On relèvera en particulier la première étude de faisabilité de l'Opération Grand Site National, dont la mise en œuvre est aujourd'hui concrètement engagée.
- o d'étudier les conditions de transférabilité de cette démarche à d'autres littoraux. Très tôt conscient de l'importance stratégique que revêtent les instruments juridiques pour la mise en œuvre de la GIZC, le SMCO a soutenu le laboratoire de recherche juridique de l'Université du Littoral de la Côte d'Opale pour la réalisation d'une étude sur l'approche statutaire des zones côtières. Une publication a été réalisée sur la base de rapports locaux et nationaux.
- o de communiquer et de sensibiliser la population. Un travail continu a été assuré dans ce sens pendant la durée de ce programme de démonstration sous de nombreuses formes. Campagnes d'information, colloques, cahiers techniques, mise à disposition du diagnostic du territoire via un site internet...

On peut donc constater que toutes les initiatives qui ont été conduites depuis la constitution du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale en 1996, visent à développer une démarche d'aménagement intégré de la zone côtière, comme en témoignent ce programme de démonstration et l'élaboration de la Charte de Développement du littoral. La dynamique enclenchée par le programme de démonstration se poursuit depuis, par :

- la mise en œuvre des schémas sectoriels et de la Charte de Développement du littoral,
- le développement des activités des structures qui ont été créées (Opal'Air, ADTCO, ...)
- la mise en œuvre opérationnelle du P.L.A.G.E.,
- l'élaboration en cours d'un nouveau S.A.G.E. (Delta de l'Aa).

Afin d'identifier de nouveaux objectifs et de mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour bâtir des orientations stratégiques, (en prévision du SRADT), le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire, a fédéré les acteurs du littoral en organisant (en octobre 2003) les deuxièmes Rencontres du littoral. Celles-ci ont

permis d'ouvrir l'infra région littorale vers de nouvelles perspectives. Véritable « clé de voûte » en matière de réflexions prospectives, ces rencontres ont contribué à dessiner les contours de la Côte d'Opale de demain en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et la Région Nord – Pas de Calais se sont également engagés dans des démarches de **coopérations transrégionales et transfrontalières** :

- participation aux travaux du réseau Arc Manche (la Région Nord – Pas de Calais y assure l'animation du groupe de travail GIZC du programme Interreg « Espace Manche Development Initiative »),
- dépôt d'un dossier « pôle de compétitivité » sur l'espace Arc Manche,
- participation aux travaux de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe,
- participation aux travaux du réseau SAIL (et animation par la Région du programme « Vivement la Mer »),
- partenariats avec la Flandre occidentale belge (appel à projet «coopération métropolitaine»),
- projet du SMCO de créer un District européen avec le Kent et la Flandre Occidentale,

Le Diagnostic de territoire de la Côte d'Opale et l'Atlas cartographique du littoral constitués à partir de données remontant à la période 1996-2000 mériteraient aujourd'hui d'être actualisés sous la forme d'un d'Atlas intégré terre-mer. Celui-ci permettrait de préciser et d'analyser les tendances d'évolution de ces dernières années, et serait un outil permanent à la disposition des acteurs.

Par ailleurs, le nombre des études récentes disponibles, font que l'appel à projets représente un levier idéal pour, sur la base d'une enrichissement et des éclairages apportés par l'expérimentation, passer rapidement à l'élaboration d'une programmation globale et pluri-annuelle et positionner les enjeux d'aménagement intégré de la Côte d'opale dans les négociations de l'après 2006. Ce scénario permettrait ainsi de valoriser de façon concrète et opérationnelle l'ensemble des travaux que la Côte d'Opale, véritable zone pilote, a conduit depuis 10 ans.



2 Objectifs généraux

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

2.1 - RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET DES PRINCIPES FONDATEURS*

(* Pour mémoire, le texte ci-dessous est un rappel de l'introduction de ce document)

Le SMCO propose, à partir de la refonte et de l'actualisation des outils d'observation terre-mer (Diagnostic, Atlas...) et de l'identification et de la hiérarchisation des enjeux prioritaires, d'élaborer une stratégie de gestion déclinée en programme d'action et fiches projet.

Le processus de gestion doit, dans une démarche de programmation globale s'appuyant sur une logique de négociation contractuelle, aboutir à la détermination d'une vision commune du développement du littoral compatible avec la recommandation européenne relative à la GIZC.

Il s'agit de se placer à la fois sur le plan de la réflexion prospective, avec l'élaboration d'une stratégie de GIZC ayant vocation à s'intégrer dans le SRADT et le guide territorial régional en cours de préparation, ainsi que dans la Charte de Développement du Littoral, et sur le plan opérationnel, avec la définition d'un programme d'action hiérarchisant les enjeux et précisant les conditions de réalisation des objectifs.

Le programme d'action intégré couvrant les espaces terrestre et marin ne devra pas être contraint par les problématiques de répartition des compétences et de domanialité publique dès lors que l'ensemble des acteurs concernés seront associés à la démarche.

Le projet ne repose pas sur l'identification d'un territoire pertinent a priori. Ses géographies seront précisées en fonction des échelles auxquelles s'expriment les enjeux qui seront identifiés comme prioritaires.

Il sera largement ouvert aux dimensions interrégionale et transfrontalière et permettra de retenir une échelle locale d'intervention dès lors que celle-ci apparaîtra la mieux adaptée à la prise en charge d'une action considérée. Le SMCO s'appuiera notamment sur des expérimentations menées aux échelles les plus adaptées, pour décliner le plan d'action en maîtrises d'ouvrage locales.

Il s'agira de mettre en place une véritable démarche de subsidiarité retenant le niveau où l'objectif peut être le mieux réalisé ; le SMCO constituant le cadre global de réflexion dans lequel les politiques et les actions peuvent être mises en perspective dans une logique durable et prospective.

A terme, l'approche contractuelle constitutive du processus de gestion, pourrait aboutir à un processus de régulation et de planification.

Le SMCO veillera à ce que les principes posés par la recommandation de 2002 guident la démarche dans chacune des étapes du projet. Il s'attachera particulièrement à satisfaire aux exigences de partenariat élargi, d'approche terre-mer, de gestion globale, adaptative et prospective.

Le SMCO propose dans le cadre de la méthodologie définie précédemment, de poursuivre 4 objectifs au cours des 18 mois d'expérimentation :

- refonte et actualisation des outils d'observation par la réalisation d'un atlas terre-mer
- conforter le dispositif de gouvernance
- formaliser l'engagement des acteurs
- définir les champs privilégiés pour l'expérimentation : la gestion de l'érosion côtière, la gestion des pollutions maritimes, l'enjeu d'une approche stratégique du foncier littoral.

Refonte et actualisation des outils d'observation

Le but est de disposer d'une vision globale des enjeux terre-mer et de leurs interrelations. A cet effet, sera mis en place un **atlas intégré terre-mer**, réunissant toutes les informations et données utiles. Celui-ci aura une vocation de lecture dynamique permettant de dégager toutes les tendances d'évolution. Au-delà de l'interface terre-mer, il mettra en évidence l'interface Homme/Milieu. Cet atlas permettra :

- d'être un support d'analyse,
- de dégager les principaux enjeux terre-mer, afin de devenir un référentiel en la matière partagé avec tous les acteurs ; ce qui se fera particulièrement en lien avec la Mission mise en place par l'Etat,
- d'alimenter le groupe projet en informations actualisées et de constituer des documents d'animation et de travail, des documents de synthèse afin d'appuyer l'ensemble de la démarche d'expérimentation,
- d'intégrer une vision spatiale grâce à un travail de représentation cartographique et d'analyse spatiale des informations,
- de bâtir une démarche de suivi-évaluation,
- de participer à une vision plus globale, dans le cadre d'une ouverture interrégionale, grâce au renforcement des partenariats (réseau Arc Manche et programme Interreg EMDI, dont le groupe de travail GIZC est animé par la Région Nord – Pas de Calais, relations avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde...)

NB : un travail parallèle d'observation du patrimoine marin (connaissance des fonds marins et de leurs évolutions), lancé par la Région en 2005, permettra d'enrichir cette démarche.



2.2 - REFONTE ET ACTUALISATION DES OUTILS D'OBSERVATION

2.2.1 - DES OUTILS EXISTANTS A VALORISER

Un travail très conséquent a été engagé dès 1998 afin de disposer d'outils d'observation du territoire de la Côte d'Opale. Ont été planifiées à l'époque la réalisation :

- d'un **atlas cartographique**, afin de dresser un état des lieux descriptif et géographique du territoire,
- d'un **diagnostic** visant à identifier les grandes vocations du littoral Nord – Pas de Calais, dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.
- des tableaux de bord d'indicateurs visant à dresser une série de profils quantitatifs. Ces derniers devaient servir de référence au suivi du territoire et à son évaluation.

Le but était de disposer d'outils vivants et réactualisables, donnant une large place à la spatialisation de la connaissance. Ces réalisations se sont appuyées sur la l'élaboration d'un **Système d'Informations Géographiques** allié à des outils d'analyse, et sur des représentations graphiques et cartographiques de ces données. Ce vaste travail d'amélioration des connaissances s'est appuyé sur la concertation entre les acteurs et la mutualisation de leurs compétences. Au delà, la vocation citoyenne de ces outils a été clairement affirmée et s'est concrétisée par une large mise à disposition.

Les grandes fonctions du Diagnostic de territoire

- analyser plus finement l'état et la pluralité du territoire au regard des enjeux partagés par les acteurs du développement,
- mettre en évidence les points forts et les points faibles du territoire,
- mettre à jour les tendances d'évolution,
- évaluer les disparités internes du territoire,
- être en mesure de le comparer à d'autres territoires,
- appuyer la planification territoriale.

Les grandes fonctions de l'Atlas Cartographique du Nord – Pas de Calais

- appréhender un espace terre-mer,
- recueillir des données concernant l'occupation de la bande côtière et les activités en mer,
- aider à voir le territoire littoral et marin dans ses principales caractéristiques, en privilégiant les éléments graphiques et cartographiques,

Les fonctions du tableau de bord d'indicateurs

Un tableau de bord des indicateurs-clé a été élaboré. Il place le Diagnostic et l'Atlas dans une perspective dynamique, dans le souci de mesurer les évolutions du territoire et de permettre une évaluation des actions qui y sont conduites.

L'Atlas du littoral a été finalisé en 1998 et diffusé à 700 exemplaires. Le Diagnostic a été publié en 2000 et a été lui aussi mis largement à la disposition de tous les acteurs.

2.2.2 - L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL MARIN

L'année 1999 a été marquée par l'engagement d'un travail visant à améliorer la connaissance du patrimoine naturel marin. Sous le nom de PANAMAT (« Patrimoine Naturel Marin et Terrestre »). Ce programme de travail a mobilisé milieux associatifs et socio-économiques, scientifiques, collectivités, services de l'Etat et Etablissements Publics... Ses objectifs étaient :

- d'améliorer la connaissance par les moyens suivants :
 - analyse bibliographique (base de données bibliographiques concernant le milieu vivant du domaine marin),
 - élaboration d'une procédure d'observation et de prélèvements,
 - prospection de fonds rocheux, d'épaves,
 - représentations cartographiques,
 - approche de la notion de corridor biologique en milieu littoral.

- d'alimenter le SIG spécifique au littoral en y intégrant les données du domaine marin. A été réalisé à cet effet l'**orthophotoplan de la Côte d'Opale** à partir de clichés aériens effectués à marée basse ; celui-ci constituant le fond de plan cartographique idéal pour représenter l'interface terre-mer.

- de favoriser une gestion concertée du patrimoine naturel marin. Le programme PANAMAT a été l'occasion d'impliquer de nombreux acteurs qui ont exprimé leur volonté commune de participer à une gestion durable du patrimoine naturel marin. Suite à la réalisation des différents outils (2001), un forum a réuni tous les acteurs (socioprofessionnels, services de l'Etat, collectivités, scientifiques, monde associatif,...) en 2003.

2.2.3 - L'APPROFONDISSEMENT DE LA CONNAISSANCE DES USAGES EN MER

La Région Nord – Pas de Calais a intégré en son sein en 2003 l'ancien « Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin ». Intégré à la Direction des Territoires, le service Environnement littoral et marin a engagé début 2004 un travail sur la connaissance des usages en mer. Les informations et données récoltées (bénéficiant de mises à jour régulières) ont permis de dresser un état des lieux de l'occupation de l'espace sur le Déroit du Pas de Calais. Grâce à un travail de représentation cartographique des différents usages, un travail d'analyse spatiale (faisant ressortir les niveaux de contraintes, et exprimant sur un support cartographique les concurrences et les conflits d'usages) pourra être engagé très prochainement. Ces travaux seront en particulier poursuivis dans le cadre du programme EMDI (Espace Manche Development Initiative) porté par le réseau Arc Manche.

2.2.4 - VERS LA CONSTITUTION D'UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE TERRE - MER,

L'échelle de temps (depuis la réalisation de l'atlas et du diagnostic dans la période 1998/2000) **semble adaptée pour actualiser et intégrer ces différents supports** afin de constituer un **outil intégré d'observation dynamique du territoire « terre-mer » de la Côte d'Opale**. L'enjeu aujourd'hui, est donc clairement de s'appuyer sur ces expériences, sur la connaissance accumulée, sur la volonté exprimée par de nombreux acteurs (services de l'Etat, acteurs socio-professionnels) de disposer d'un tel outil, de s'engager concrètement dans une telle réalisation, qui permettra :

- d'organiser la **vision stratégique de l'information**,
- de constituer, dans une logique inter-acteurs, une **plate-forme de gestion concertée de cette information**,
- de disposer d'un outil d'information, de visualisation et de **spatialisation des enjeux**,
- d'analyser et d'**aider à la décision**,

Cette mise en place permettra de s'engager à moyen et long termes dans une véritable démarche de **suivi-évaluation** et d'apporter un appui au pilotage des actions pour les collectivités et les nombreux autres acteurs. Cet atlas terre-mer permettrait d'alimenter une perception globale des enjeux à l'échelle infra-régionale de la Côte d'Opale mais également d'accompagner et d'évaluer les actions conduites à l'échelle locale de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion. Outil de vision infra-régionale, il accompagnerait la mise en œuvre de la Charte du Développement du Littoral. Il alimenterait également directement la démarche de suivi-évaluation du SRADT qui sera mise en place par la Région. A ce titre, il serait géré en interface directe avec le Système d'Informations Géographiques (SIGALE®) mis en place par la Région Nord – Pas de Calais.

La réalisation d'un tel outil pendant la période d'expérimentation permettrait de s'engager clairement dans une démarche durable pour accompagner un processus de Gestion Intégrée de la Zone Côtière.

D'ores et déjà, la Région Nord – Pas de Calais engage la poursuite des travaux de connaissance du patrimoine naturel marin, ce qui pourra conforter cette démarche.

Dans un souci d'optimisation des compétences et des moyens, cet outil gagnera à s'appuyer sur les moyens techniques (SIG) mis en œuvre par la Mission d'Aménagement du littoral constituée par l'Etat.

Pour autant, un tel atlas ne s'enfermerait pas dans une approche réductrice de la seule Côte d'Opale. Des **interfaces fonctionnelles** pourraient être mises en place avec nos **voisins belges et anglais** ou dans le cadre de la réalisation de l'**atlas transmanche prévu au sein du programme EMDI** (au sein duquel on retrouve, pour le littoral français, toutes les régions de la Bretagne au Nord – Pas de Calais).

2.2.5 - PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

La réalisation concrète de cet atlas pourrait être répartie dans le temps comme suit :

- Définition de l'architecture (3 mois) :
 - bases de données,
 - descripteurs,
 - indicateurs.

- Constitution des bases de données (8 mois)
 - actualisation des données,
 - travaux d'analyse et de représentation cartographique.

Ces deux phases s'appuieraient sur une mobilisation de tous les acteurs, voire l'organisation d'ateliers thématiques spécifiques.

- Troisième phase (7 mois) :
 - conception, mise en page et impression de l'atlas en format papier,
 - définition d'une charte d'utilisation des données en réseau par les partenaires, utilisations interactives,...
 - organisation de l'accès aux données élaborées par les usagers et les professionnels..

Cette réalisation nécessitera une mobilisation de nombreuses ingénieries du littoral de la Côte d'Opale (intercommunalités, agences d'urbanisme, services et Etablissements Publics de l'Etat...). L'animation et la coordination de ce travail seraient assurées par le service Environnement littoral et marin du Conseil Régional Nord – Pas de Calais. Des prestations extérieures seront à prévoir :

- acquisition de données actualisées (INSEE,...),
- coût de conception, de mise en page et d'impression du document.

Autre intérêt de cette démarche : ce travail qui se déroulera en continu pendant la période d'expérimentation, permettra d'accompagner et d'alimenter les trois domaines expérimentaux proposés.

OBJECTIFS
GÉNÉRAUX



Conforter un dispositif de gouvernance

L'animation de cette gouvernance lui permettra de s'exprimer à trois niveaux :

- une **gouvernance « verticale »** permettant d'assurer la participation et la mise en cohérence de tous les niveaux institutionnels :
 -
 - SMCO, Etat (SGAR, services déconcentrés et mission d'aménagement du littoral) Région Nord – Pas de Calais, Conseils Généraux, Intercommunalités, ...
- une **gouvernance « horizontale »** qui permettra d'assurer la mise en mouvement de tous les acteurs locaux : collectivités locales, associations, socio-professionnels.
- Pour accompagner ces dispositifs, une **mobilisation de l'ensemble des équipes techniques** travaillant sur les enjeux du littoral de la Côte d'Opale.

Au-delà de cette organisation de la participation des acteurs clé à l'expérimentation d'un processus de gestion, la démarche de gouvernance aura également pour but :

- d'assurer une **prise en compte progressive des principes de la GIZC à tous les échelons d'intervention** : projets de territoire, outils de planification, ...
- **d'informer plus largement l'ensemble des acteurs et les habitants** afin de les sensibiliser à cette nouvelle approche des enjeux littoraux.

2.3 - CONFORTER UN DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

Un partenariat élargi est indispensable à une vision globale et cohérente sur un espace particulièrement marqué par la dispersion des compétences. **L'organisation du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale s'est fondée sur la volonté de bâtir un système de gouvernance.** Lors de sa création, le SMCO a souhaité instaurer un **mode de fonctionnement souple et ouvert** afin d'éviter l'écueil de la lourdeur d'une structure de gestion à fonctionnement administratif et financier trop contraignant. Structure légère, le SMCO a fait le choix d'investir dans la libre expression et l'implication de tous les acteurs dans le souci de pouvoir identifier en commun, des enjeux prioritaires sur lesquels ceux-ci étaient prêts à se mobiliser de façon concertée. Il fonctionne donc en tant que fédérateur d'énergies, agitateur d'idées et lieu de propositions et de mobilisation.

Ce lieu d'échanges permanents entre décideurs et acteurs que constitue le SMCO permet des mises en commun, des arbitrages, dans un contexte de réactivité qui se traduit par une **force de proposition** et d'intervention. Ainsi, la Côte d'Opale a réussi à imprimer auprès de l'ensemble de ses composantes, une logique de fonctionnement particulière.

Le SMCO fonctionne donc comme une structure politique de projets légitimée dans son action quotidienne par la mobilisation permanente des consensus de coopération de grande dimension élargie à tous les acteurs du littoral. Les dix dernières années attestent que cette structuration politique a permis de maîtriser à l'intérieur de l'espace côtier Côte d'Opale, le champ de rivalité naturelle des conflits potentiels entre communes côtières (conflits entre activités traditionnelles et nouvelles, conflits entre les différents acteurs du littoral qui font valoir des légitimités de natures différentes) et de mobiliser les territoires de projet sur des enjeux de la bande côtière.

Il dispose, afin de traduire techniquement les orientations retenues par les élus et les acteurs socio-économiques du réseau, des **nombreuses ingénieries présentes sur le littoral de la Côte d'Opale.**

Il faut encore souligner l'existence du Fonds de Développement du Littoral qui constitue l'**outil financier** par lequel l'Etat, la Région et les deux Départements mobilisent des moyens qui permettent la mise en œuvre de programmes opérationnels, en complément des financements des collectivités, du CPER, et des fonds structurels européens, pour l'essentiel.

Espace géographique organisé, la Côte d'Opale peut donc faire l'objet d'un projet de développement durable et intégré sur l'ensemble de la bande côtière. Partant de la nécessité de se « faire entendre » et s'appuyant sur des solidarités fortes, les acteurs de la Côte d'Opale se sont donc construits une véritable **culture de la concertation et du dialogue**. Même si parfois, l'union reste un combat, ils parviennent à s'affranchir des découpages administratifs souvent anachroniques, des visions réductrices du développement local et des réflexes de repli territorial. Cette intercommunalité, installée à grande échelle, est mise au service d'un projet commun de développement dans toutes ses significations économiques, environnementales et sociales et responsabilise les acteurs au sein d'un processus de gestion.

Les intercommunalités de projet constituent l'échelon naturel pour la mise en œuvre des grandes orientations sur les périmètres locaux d'intervention.

Animateur de la gouvernance sur cette infra-région littorale, le SMCO est en mesure de faire le lien avec la nécessaire gouvernance verticale permettant d'assurer la mise en cohérence de tous les niveaux institutionnels : Etat (P.A.S.E.R.), Région (SRADT), départements, pays, agglomérations, autres intercommunalités.

Il s'agit aujourd'hui, de conforter ces atouts en élargissant ces partenariats :

- **Les acteurs publics et socio-économiques non représentés au SMCO** pourront être associés à cette démarche d'expérimentation et faire partie des différents groupes de travail qui seront mis en place autour des trois champs thématiques proposés ainsi que pour la participation à la construction de l'atlas terre-mer.
- Une **conférence maritime régionale décentralisée** sur la façade littorale Côte d'Opale pourrait être expérimentée afin d'améliorer la représentation et la participation des usagers et des collectivités territoriales au partage d'informations et d'expériences. Elle permettrait en outre une plus grande proximité tant au plan géographique (territoire vécu) qu'au plan de la fréquence de ce type de rencontre. Ainsi, elle pourrait devenir un lieu de dialogue, de médiation et de régulation des problématiques liées à la multiplicité des usages. Elle pourrait être ouverte aux partenaires transfrontaliers et transrégionaux en fonction des thématiques abordées. Des contacts pourraient notamment être pris avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI), ainsi que la Province de Flandre Occidentale et la façade maritime anglaise (Kent, Medway), dans l'objectif de mutualiser sur des enjeux communs.
- Plus largement, seront privilégiées les démarches participatives sous la forme d'une organisation de **forums** ouverts largement aux habitants et usagers du littoral. **Des supports d'information** adaptés permettront de sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du littoral et à l'intérêt d'une démarche de gestion intégrée. L'enjeu serait clairement de familiariser les acteurs et décideurs aux principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières et d'en assurer progressivement la prise en compte à tous les échelons d'intervention.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX



Formaliser l'engagement des acteurs

Deux pistes de travail seront privilégiées :

- afin d'optimiser la cohérence des politiques publiques, la meilleure complémentarité sera recherchée entre les actions de l'Etat et des collectivités,
 - La mobilisation des collectivités pour répondre à cet appel à projets leur permettra parallèlement de construire leur vision globale des enjeux d'aménagement, de développement et d'environnement en lien avec la façade maritime,
 - **une interface sera assurée de façon continue avec la mission d'aménagement du littoral prochainement mise en place par l'Etat,**
 - cette approche mutualisée permettra de déboucher :
 - **sur la consolidation d'une expression politique** des enjeux relevant de l'intérêt régional et littoral qui seront affichés dans la charte (actualisée) de développement du littoral et dans le SRADT,
 - **sur une programmation pluriannuelle partagée entre les collectivités et l'Etat** qui pourra être déclinée de façon très opérationnelle via des plans d'action et des fiches projet...,
 - cette programmation, dès que consolidée, servira de référence pour la **mobilisation des outils financiers de l'après 2006 et les futurs dispositifs de contractualisation** : CPER, futur objectif 2 « compétitivité et emploi » et futur objectif 3 « coopération »
- Parallèlement, il sera indispensable, à l'appui de cette expérimentation, de s'engager avec l'ensemble des acteurs concernés dans une **démarche de recherche de régulation des usages**. A ce titre, seront privilégiées des solutions contractuelles du type : convention multi-acteurs, protocole, code de bonne conduite...

2.4 - FORMALISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS

Nous arrivons à la **période charnière de la fin des dispositifs contractuels et des outils financiers en cours**, et de la négociation des futurs dispositifs : Contrat de Plan, FEDER,... Dans le même temps, tous les acteurs s'organisent pour **structurer l'expression des orientations stratégiques** pour les dix (voire les vingt) ans à venir :

- Le **Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région Nord – Pas de Calais** est en cours de finalisation et devrait intégrer un volet conséquent sur les enjeux et la gestion de la façade littorale.
- Il est prévu que la **Charte de Développement du Littoral** soit actualisée en 2005-2006. Son contenu pourra s'appuyer en particulier sur les propositions qui avaient été réunies dans le cadre des Rencontres du littoral organisées par le SMCO fin 2003, et sur les éclairages complémentaires que cette expérimentation pourrait apporter.
- Le **SRADT**, porté par la Région Nord – Pas de Calais, devrait être définitivement validé au premier trimestre 2006. Celui-ci sera également décliné sous la forme d'un Guide Territorial qui servira de base pour la contractualisation avec les territoires infra-régionaux.
- Nous avons vu par ailleurs que de **nombreuses études** avaient été réalisées ces dernières années. Celles-ci permettront de faciliter la hiérarchisation des enjeux prioritaires et d'alimenter l'ensemble des réflexions stratégiques et des travaux de programmation. Dans le même temps, la nécessité d'un **regard terre-mer** s'est affirmée et cette approche pourrait, elle aussi, apporter des éclairages très appréciables.

Il paraît donc essentiel de vérifier la complémentarité et d'assurer la meilleure articulation entre les orientations proposées par l'Etat et celles qui seront mises en forme par les collectivités territoriales au travers du SRADT et de la Charte de Développement du Littoral. Une **parole commune** autour des enjeux d'aménagement, de développement et d'environnement de la Côte d'Opale, permettrait la prise en compte d'enjeux prioritaires pour les programmations à venir, et au-delà, dans les différents outils de planification tels que les SCOT. Des Directives d'Aménagement pourraient être envisagées. **Parallèlement, le chantier de la nécessaire régulation des usages en mer pourrait être effectivement ouvert, dans le souci de pouvoir organiser la cohabitation d'usages différents au sein d'espaces à vocations polyvalentes nécessitant une gestion souple, décentralisée et négociée.** Dans ce cadre, de premières pistes de solutions contractuelles pourraient être recherchées.

Un objectif prioritaire que pourraient se donner les collectivités au travers de ce nouveau champ d'expérimentation de la GIZC pourrait donc être d'élaborer, en lien avec l'Etat et la Mission d'Aménagement du littoral, une **programmation pluri-annuelle qui permettrait d'organiser la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques retenues.** Cette programmation partagée servirait ainsi de référence pour la mobilisation des futurs outils contractuels et financiers (Contrat de Plan Etat-Région, futur objectif 2 compétitivité et emploi, futur objectif 3 coopération) ou dans le souci de répondre à de nouveaux appels à projets. Elle pourrait également servir de base pour de futurs programmes Interreg à conduire à des échelles pertinentes d'intervention (au regard de la géographie des enjeux) se situant au sein de l'espace Manche-Mer du Nord : coopérations franco-belge, franco-britannique, au sein de l'Europe du Nord-Ouest... Une telle programmation devrait avoir un **caractère pré-opérationnel** très affirmé et pouvoir se décliner sous la forme de fiches action prêtes à être mises en œuvre.

Par cette candidature, le SMCO, ses membres et ses partenaires, expriment leur volonté de participer à l'élaboration rapide d'une telle **programmation structurante et pluri-annuelle**

prenant en compte les interrelations terre-mer et permettant, au-delà du programme de démonstration déjà conduit il y a plusieurs années, de s'engager concrètement dans un **processus d'action, de gestion et de planification**. En cas d'accord de principe de l'Etat sur cette proposition, un calendrier et une méthode de travail pourraient être élaborés rapidement en concertation et être mis en œuvre dans le cadre de cette expérimentation.



Deuxièmes Recontres du Littoral - Octobre 2003



Table Ronde entre le SMCO, les agglomérations, et le Conseil Régional

Définir les champs privilégiés pour l'expérimentation

Le porteur de projet propose trois entrées sur lesquelles seront conduites les démarches d'expérimentation :

La gestion de l'érosion côtière

Suite à l'élaboration et à la validation d'un plan d'action spécifique (Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion), les modalités de sa prise en compte et de sa mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des acteurs concernés (EPCI, services de l'Etat, scientifiques) constitueront un support d'expérimentation privilégié. Il sera ainsi possible d'alimenter le Comité de Pilotage national en matière de retours d'expérience et de recueil de bonnes pratiques. Cette expérimentation pourra comprendre un volet de sensibilisation-communication auprès des acteurs locaux.

La gestion des pollutions maritimes

Cet enjeu fait l'objet d'attentes fortes exprimées par les collectivités du littoral qui se sont toutes impliquées depuis dix ans dans la prise en charge de ces phénomènes de pollution. Une phase d'expérimentation de dix huit mois permettrait de déboucher sur la mise en œuvre de référentiels et de solutions permettant d'organiser au mieux la prise en charge des pollutions (fiches réflexes pour les élus, centre de soins pour les Oiseaux, mutualisation de matériels d'intervention) ainsi que la mise sur pied d'un conseil juridique aux collectivités.

L'enjeu d'une approche stratégique du foncier littoral

Celle-ci sera déclinée autour de deux préoccupations majeures :

- la poursuite d'une politique ambitieuse de préservation des espaces naturels portée par le Conservatoire du littoral et les Conseils Généraux,
- la problématique de l'inéquité sociale et spatiale dans l'accès au foncier. Ce phénomène s'accroît très rapidement sur le littoral de la Côte d'Opale. L'expérimentation consisterait à l'analyser plus finement afin de le qualifier dans toutes ses composantes.

Il s'agirait, sur la base d'un inventaire des instruments existants, et au regard d'expériences et d'actions conduites dans ces domaines, de définir une méthode de travail à appliquer sur un territoire expérimental afin de concilier ces deux approches.

Ces 3 champs d'expérimentation permettront d'alimenter le recueil d'expériences et de bonnes pratiques qui sera organisé par le Comité National de Pilotage.



2.5 - DÉFINIR LES CHAMPS PRIVILÉGIÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION

2.5.1 - LA GESTION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE

Il nous paraît particulièrement pertinent de proposer que la problématique de la gestion de l'érosion côtière puisse constituer l'un des trois champs d'expérimentation. Celle-ci nous paraît en effet présenter les intérêts suivants :

- **les principes fondateurs et les orientations de gestion de l'érosion ont fait l'objet d'un consensus général** de tous les acteurs, et ceci, dès 2001, lors de l'organisation d'un colloque national sur l'érosion organisé par le SMCO en région Nord – Pas de Calais,
- **un outil d'aide à la décision : le Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion**, a été validé par les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les maîtres d'ouvrage locaux (EPCI) et vient d'entrer dans sa phase opérationnelle. Le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et la Région Nord-Pas de Calais ont signé une convention d'objectifs spécifique pour en assurer solidairement le pilotage auprès des collectivités du littoral. Ils assureront en particulier, en lien avec les services de l'Etat, la prise en compte, par les maîtres d'ouvrage, des orientations de gestion définies par unités sédimentaires cohérentes, dans le cadre des interventions qui seront conduites localement.
- **la mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux est aujourd'hui effective**. Plusieurs intercommunalités vont (ou sont en voie de) déposer des dossiers pour les dernières études pré-opérationnelles, qui permettront de préciser les modalités d'intervention qui pourront être mises en œuvre dès 2006. La Baie de Wissant, qui présente la situation la plus critique en terme de recul du trait de côte, de démaigrissement de plage, et de conjonction de risques multiples, fait l'objet d'une étude de faisabilité pour son rechargement et de son entretien à long terme. Le SMCO est maître d'ouvrage de cette étude.
- **cette approche des problématiques de gestion de l'érosion côtière se fait, par ailleurs, en interdépendance avec les autres enjeux locaux d'aménagement** de la façade littorale des intercommunalités, et dans le souci de globaliser les enjeux dans le cadre d'une approche systémique : menace sur les ouvrages de défense, menace sur des secteurs urbanisés, perte économique de plages touristiques, évolution de milieux naturels, qualité de l'accueil et des aménagements touristiques, organisation de la fréquentation du public, information des visiteurs, ...
- enfin, **une démarche de gouvernance se met en place** afin d'assurer l'animation des acteurs, d'organiser la mobilisation des financements, d'assurer les échanges d'expériences. Le SMCO a d'ailleurs mis en place un groupe de travail qui réunit régulièrement les acteurs concernés. L'édition d'un **document d'information** à destination de tous les acteurs (« Lettre de l'Erosion ») pourrait être organisée dans le cadre de cette expérimentation.

La mise en œuvre du Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion, qui permet d'agir localement à partir de dispositions réfléchies globalement, constitue pour la Côte d'Opale une **démarche de référence et un plan d'action avancé pour appliquer concrètement les principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières** tels qu'énoncés dans la

recommandation européenne, et repris et précisés dans le rapport « Construire ensemble un développement équilibré du littoral ». A ce titre, il nous paraît très opportun que les initiatives en cours sur la Côte d'Opale puissent à la fois alimenter le Comité National de pilotage mais également bénéficier de retours d'expériences venant d'autres littoraux français. Un groupe de travail local pourra être constitué sur ce domaine d'expérimentation, et un cahier des charges précis pourra lui être attribué afin d'alimenter, d'animer et d'assurer le suivi local de cette démarche d'expérimentation. L'accent pourrait être mis tout particulièrement sur les **enjeux de mobilisation des acteurs et de gouvernance** qui sont pris en compte actuellement dans l'organisation, en cours, de la mise en œuvre de ce plan d'action :

- définition des échelles pertinentes d'intervention,
- **évolution des mentalités** (passage d'une culture de la lutte contre l'érosion à l'approche de sa gestion, à l'acceptabilité du risque, à la graduation des réponses à apporter en fonction de la valeur des biens menacés,...),
- **procédures de réflexion et de décision des intercommunalités** en lien avec la définition de l'intérêt communautaire,
- problème de l'évolution des compétences et des statuts des EPCI, (maîtrise d'ouvrage d'études, maîtrise d'ouvrage de travaux, responsabilité du maître d'ouvrage, conditions d'intervention sur le Domaine Public Maritime,...),
- positionnement des Services de l'Etat (facilitation des interventions des maîtres d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, ...),
- **freins rencontrés,**
- **informations et réactions des habitants et usagers,**
- sensibilisation et communication,...

L'**expérimentation** permettrait de bénéficier de la dynamique en cours, des avancées de différents maîtres d'ouvrages, mais aussi des éclairages venant des difficultés rencontrées. Elle **permettrait d'enrichir ou de préciser la structuration de la démarche de gouvernance, d'en renforcer l'animation, d'en tirer des retours d'expériences (bonnes pratiques,...) et d'en assurer l'évaluation en continu.**

Le service Environnement littoral et marin du Conseil Régional Nord – Pas de Calais, chargé de la coordination et de l'appui technique aux différents acteurs pour la mise en œuvre du P.L.A.G.E., pourrait assurer, en appui au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, l'animation du Groupe de travail et le suivi de l'expérimentation qui serait conduite sur ce volet spécifique.

2.5.2 - LA GESTION DES POLLUTIONS MARITIMES

L'importance (230 000 à 250 000 mouvements de navires par an), et la nature du trafic (140 millions de tonnes de matières dangereuses circulent chaque année) dans le Déroit du Pas de Calais, font de la Côte d'Opale un territoire particulièrement exposé aux risques liés au transport maritime. Les accidents de grande ampleur sont heureusement rares, mais **les rejets accidentels ou volontaires d'hydrocarbures, souillent régulièrement son littoral.**

Les conditions d'une meilleure prévention de ces pollutions maritimes dépendent assurément des échelles mondiales, européennes et nationales. Mais il apparaît **que ce sont les acteurs locaux qui sont le plus souvent confrontés à leur gestion.** Si la sécurité maritime n'est pas une compétence décentralisée, elle constitue une préoccupation majeure pour les collectivités.

Le SMCO se fait le relais de leur attente exprimée régulièrement à l'occasion des différentes manifestations, sur le thème de la sécurité maritime. Il ne s'agit pas de prendre en charge une compétence en la matière, mais de mutualiser et d'**organiser la gestion des pollutions en dehors de l'application du plan POLMAR Terre** (les situations d'infra-POLMAR étant les plus fréquentes). L'expérience du « Tricolor » en décembre 2002, a démontré la capacité des acteurs locaux à se mobiliser rapidement et efficacement, en coordination avec les services de l'Etat. La DIREN Nord-Pas de Calais avait alors animé une cellule d'expertise durant la crise. Elle en a ensuite tiré les enseignements lors d'un débriefing rassemblant l'ensemble des acteurs ayant participé au dispositif.

La succession de catastrophes maritimes (de type Amoco Cadiz, Erika, Prestige, ...) a par ailleurs engendré un fort investissement des institutions nationales et communautaires (paquet Erika 1, et Erika 2) dans le renforcement de la législation relative à la sécurité maritime. Les services déconcentrés, comme on l'a vu, se sont fortement investis lors des dernières pollutions maritimes et le plan POLMAR Terre du Nord a été actualisé en juin 2004. La même démarche est en cours pour le Pas de Calais. On peut noter le renforcement sensible des moyens permettant d'améliorer la sécurité maritime et de lutter contre les pollutions (remorqueur franco-britannique de haute-mer, renforcement des moyens radar, ...).

Le SMCO souhaite par ailleurs expérimenter et développer des actions permettant d'organiser au mieux la prise en charge des pollutions de faible ou de moyenne ampleurs qui ne font pas l'objet du déclenchement du plan POLMAR Terre. La lutte contre la pollution incombe, en ces hypothèses, aux communes, qui ne peuvent bien souvent assumer seules la charge financière qu'induit ce type d'opération.

Il est proposé d'élaborer, en partenariat avec les services de l'Etat, **une stratégie de gestion des pollutions maritimes de faible ou de moyenne ampleurs** assortie, le cas échéant, d'un fonds spécial de réserve.

Il s'agirait notamment de :

- **mutualiser les moyens** techniques à l'échelle des intercommunalités,
- de faire le lien avec l'état de référence du littoral prévu par le plan POLMAR Terre
- d'établir des plans de nettoyage et des **préconisations environnementales** (impacts du nettoyage, tri, stockage, traitement des déchets,...),
- d'établir des **fiches réflexe** à l'intention des élus locaux (sécurité sanitaire des personnels, conditions de recours aux bénévoles, types de matériels à utiliser)
- de mettre en place des stages de formation sur la lutte contre les pollutions maritimes à destination des collectivités, d'Eden 62, du parc naturel régional, des agents communaux et des personnels des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Concernant les conséquences de la pollution sur les oiseaux, le SMCO, en partenariat avec les associations de protection des animaux, envisage de créer un **centre de soins** dont la vocation serait double :

- soigner et réhabiliter l'avifaune,
- sensibiliser et éduquer le public.

Cet équipement de conception HQE devrait permettre de répondre à l'afflux régulier des oiseaux victimes de dégazages, mais aussi à un afflux plus exceptionnel lié à une pollution importante. La période de dix huit mois sera mise à profit pour finaliser cette opération dont l'étude de faisabilité est en cours de validation.

Sur le plan des **indemnisations**, l'engagement de la responsabilité des pollueurs suppose, lorsqu'ils sont connus, de pouvoir identifier la provenance des hydrocarbures et d'évaluer l'ampleur des dommages ainsi que leur cause. Une attention particulière doit donc être portée sur les constats de pollutions et les prélèvements qui alimenteront la procédure judiciaire.

Dans le but de défendre les intérêts des communes touchées, et de permettre une meilleure indemnisation des victimes, le SMCO propose de se porter systématiquement partie civile et de favoriser, par le biais de fiches simplifiées décrivant les procédures à suivre, la constitution des éléments de preuve dans le cadre des recours en indemnisation intentés par les collectivités locales.

Les acteurs de la Côte d'Opale peuvent également, dans la continuité de la candidature portée par le Conseil Régional il y a quelques années pour l'accueil de l'Agence Européenne de la Sécurité Maritime, et par l'intermédiaire de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe et du réseau Arc Manche auxquels adhère la Région Nord – Pas de Calais, alimenter les réflexions menées par l'Union Européenne sur la politique de la mer. Le renforcement des partenariats avec ces différents interlocuteurs doit permettre à la Côte d'Opale de suggérer des pistes de réflexion tirées de l'expérimentation proposée.

La définition d'une stratégie de gestion des pollutions maritimes en dehors du plan POLMAR Terre pourrait enfin contribuer à faire émerger un projet de **coopération transnationale** Europe du Nord-Ouest. Les champs ouverts par les districts européens et les groupements locaux de coopération transfrontalière seront explorés.

2.5.3 - L'ENJEU D'UNE APPROCHE DU FONCIER LITTORAL

Le SMCO propose d'engager une réflexion sur une stratégie foncière pour la Côte d'Opale autour de deux priorités.

Il s'agit d'abord de poursuivre et de compléter la politique ambitieuse de préservation des espaces naturels portée par le Conservatoire du Littoral et les départements du Nord et du Pas-de-Calais. L'investissement des acteurs locaux a permis de préserver la valeur intrinsèque de nombreux milieux naturels et de faire de la Côte d'Opale l'un des territoires littoraux les mieux protégés (1/3 du linéaire côtier a été acquis par le Conservatoire du Littoral, ce qui représente l'un des taux français les plus importants), mais cette démarche est essentiellement terrestre. Les dispositifs internationaux et communautaires de protection de la nature soulignent la nécessité de développer une stratégie de préservation des espaces marins. Des mesures nationales (Zones de Protection Ecologique, parcs marins...) permettent de répondre ponctuellement à cette préoccupation. Plus récemment, la loi relative à la démocratie de proximité a ouvert **au Conservatoire du Littoral la possibilité de prendre en charge la gestion du domaine public maritime**, favorisant ainsi une approche intégrée de la protection des espaces terrestres et marins.

La période de 18 mois pourrait permettre d'inscrire la Côte d'Opale dans cette nouvelle logique et plus précisément **d'identifier les zones d'intervention privilégiées pour un transfert de gestion en 2006**.

Il s'agit ensuite de prendre la mesure de la **spéculation foncière et de la compétition entre les usages du sol sur un littoral déjà très peuplé et parmi les plus denses de France**. L'effort entrepris pour la préservation et l'ouverture au public des espaces naturels a été et demeure déterminant pour l'attractivité du territoire. Mais la conjugaison de la concentration de

la pression démographique sur la frange côtière, du développement de l'économie résidentielle, de la croissance de la demande britannique notamment et de la raréfaction de l'espace disponible dans certaines agglomérations littorales aboutit à une forme de **ségrégation sociale** conduisant à une décreue de l'habitat permanent particulièrement significative dans certaines zones de la Côte d'Opale.

L'augmentation des prix qui frappe les communes littorales et leur arrière-pays immédiat menace directement la pérennité de certaines activités et le maintien des populations permanentes. La préférence pour le logement individuel, très consommateur d'espace, ainsi que la demande croissante de résidences secondaires rendent nécessaire une action volontariste pour favoriser l'habitat permanent et le maintien des activités, notamment agricoles.

Des régulations entre les agglomérations et leur périphérie sont envisagées dans le cadre de SCOT et de pays, et certaines communes développent des politiques volontaristes pour favoriser le maintien des populations, mais aucune étude globale n'a été menée sur ce phénomène qui apparaît comme une préoccupation majeure pour les élus. C'est pourquoi il est proposé, à partir d'une **analyse globale à l'échelle de la Côte d'Opale**, d'étudier la possibilité d'une mutualisation par la **définition d'une stratégie foncière partagée**, ayant vocation à **conforter les dispositifs de protection de l'environnement littoral et marin, et à favoriser le maintien de l'habitat permanent. Un échange entre les agences d'urbanisme du littoral et la future mission d'aménagement d'Etat pourrait aussi être organisé pour réfléchir de façon concertée aux différentes contraintes pesant sur l'organisation de l'espace.**

Les 18 mois pourraient être mis à profit pour dresser un état des lieux de la situation foncière de la Côte d'Opale. Les instruments et expériences disponibles seraient recensés (planification d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat, maîtrise foncière publique, droit de préemption urbain, réserves foncières pour l'habitat permanent et l'activité économique) et un dialogue entre les différents SCOT littoraux en cours d'élaboration pourrait être institué pour renforcer la cohérence et la solidarité territoriale et inciter à la prise en compte des orientations dégagées. Un partenariat pourrait encore être développé avec l'EPF de la région Nord-Pas de Calais chargé d'assister les collectivités dans la mise en oeuvre de leur politique foncière. Cet établissement intervient déjà dans plusieurs agglomérations de la Côte d'Opale. Une convention spécifique pourrait compléter les dispositifs existants et définir les conditions d'un soutien à la réhabilitation systématique des espaces dégradés dans un souci d'utilisation économe de l'espace.



Refonte et actualisation des outils d'observation

Le but est de disposer d'une vision globale des enjeux terre-mer et de leurs interrelations. A cet effet, sera mis en place un atlas intégré terre-mer, réunissant toutes les informations et données utiles. Celui-ci aura une vocation de lecture dynamique permettant de dégager toutes les tendances d'évolution. Au-delà de l'interface terre-mer, il mettra en évidence l'interface Homme/Milieu. Cet atlas permettra :

- d'être un support d'analyse,
- de dégager les principaux enjeux terre-mer, afin de devenir un référentiel en la matière partagé avec tous les acteurs ; ce qui se fera particulièrement en lien avec la Mission mise en place par l'Etat,
- d'alimenter le groupe projet en informations actualisées et de constituer des documents d'animation et de travail, des documents de synthèse afin d'appuyer l'ensemble de la démarche d'expérimentation,
- d'intégrer une vision spatiale grâce à un travail de représentation cartographique et d'analyse spatiale des informations,
- de bâtir une démarche de suivi-évaluation,
- de participer à une vision plus globale, dans le cadre d'une ouverture interrégionale, grâce au renforcement des partenariats (réseau Arc Manche et programme Interreg EMDI, dont le groupe de travail GIZC est animé par la Région Nord – Pas de Calais, relations avec la SMACOPI...)

NB : un travail parallèle d'observation du patrimoine marin (connaissance des fonds marins et de leurs évolutions), lancé par la Région en 2005, permettra d'enrichir cette démarche.

Conforter un dispositif de gouvernance

L'animation de cette gouvernance lui permettra de s'exprimer à trois niveaux :

- une gouvernance « verticale » permettant d'assurer la participation et la mise en cohérence de tous les niveaux institutionnels :
- - o SMCO, Etat (SGAR, services déconcentrés et mission d'aménagement du littoral) Région Nord – Pas de Calais, Conseils Généraux, Intercommunalités, ...
- une gouvernance « horizontale » qui permettra d'assurer la mise en mouvement de tous les acteurs locaux : collectivités locales, associations, socio-professionnels.
- Pour accompagner ces dispositifs, une mobilisation de l'ensemble des équipes techniques travaillant sur les enjeux du littoral de la Côte d'Opale.

Au-delà de cette organisation de la participation des acteurs clé à l'expérimentation d'un processus de gestion, la démarche de gouvernance aura également pour but :

- d'assurer une prise en compte progressive des principes de la GIZC à tous les échelons d'intervention : projets de territoire, outils de planification, ...
- d'informer plus largement l'ensemble des acteurs et les habitants afin de les sensibiliser à cette nouvelle approche des enjeux littoraux.

Modalités de travail et résultats attendus

- constitution d'un atlas intégré terre-mer à partir des outils existants,
 - diagnostic du territoire de la côte d'Opale (2000),
 - Atlas du littoral (1998),
 - inventaire et analyse spatiale des usages en mer (en cours),
- mutualisation des moyens techniques présents sur le littoral pour construire ce référentiel commun en matière d'informations géographiques
- cet outil d'observation du territoire sera mis à jour en continu. L'actualisation des données permettra en particulier de dégager des tendances d'évolution sur la période 1998-2005. L'interprétation des données sera tout particulièrement utilisée comme support d'analyse des interrelations terre-mer.
- il sera un référentiel utilisable également par les usagers et les professionnels
- un groupe de travail sera constitué pour piloter l'élaboration de cet outil

Modalités de travail et résultats attendus

La constitution du Comité de Pilotage et des Groupes de travail sur les 3 champs d'expérimentation, permettra d'associer étroitement l'ensemble des acteurs. Au-delà de cette mobilisation des acteurs directement impliqués par ce processus d'expérimentation de la GIZC, le dispositif de gouvernance sera élargi :

- via une démarche de sensibilisation sur le territoire de la Côte d'Opale (lettres d'information, site internet...).
- via l'organisation de forums ouverts plus largement aux habitants et usagers. Il est proposé à ce titre d'expérimenter l'organisation d'une Conférence Maritime à l'échelle de la façade littorale de la Côte d'Opale dans un souci de subsidiarité.

2.6 - Tableau de synthèse des objectifs, du programme de travail et de la méthodologie proposée

Formaliser l'engagement des acteurs

Deux pistes de travail seront privilégiées :

➤ afin d'optimiser la cohérence des politiques publiques, la meilleure complémentarité sera recherchée entre les actions de l'Etat et des collectivités,

- La mobilisation des collectivités pour répondre à cet appel à projets leur permettra parallèlement de construire leur vision globale des enjeux d'aménagement, de développement et d'environnement en lien avec la façade maritime,
- une interface sera assurée de façon continue avec la mission d'aménagement du littoral prochainement mise en place par l'Etat,
- cette approche mutualisée permettra de déboucher :
 - sur la consolidation d'une expression politique des enjeux relevant de l'intérêt régional et littoral qui seront affichés dans la charte (actualisée) de développement du littoral et dans le SRADT,
 - sur une programmation pluriannuelle partagée entre les collectivités et l'Etat qui pourra être déclinée de façon très opérationnelle via des plans d'action et des fiches projet...,
 - cette programmation, dès que consolidée, servira de référence pour la mobilisation des outils financiers de l'après 2006 et les futurs dispositifs de contractualisation : CPER, futur objectif 2 « compétitivité et emploi » et futur objectif 3 « coopération »

➤ Parallèlement, il sera indispensable, à l'appui de cette expérimentation, de s'engager avec l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche de recherche de régulation des usages. A ce titre, seront privilégiées des solutions contractuelles du type : convention multi-acteurs, protocoles, code de bonne conduite...

Modalités de travail et résultats attendus

L'identification des enjeux prioritaires de GIZC sur la Côte d'Opale, permettra d'actualiser la Charte de Développement du Littoral en cohérence avec le SRADT (en lien avec le Conseil Régional), et le PASER (en lien avec la Mission Etat d'Aménagement du littoral).

Sur cette base, un document de programmation pluriannuelle sera produit. Celui-ci pourra servir de référence dans le cadre des négociations qui seront conduites au regard de la mise en œuvre des nouveaux outils financiers de l'après 2006.

Définir les champs privilégiés pour l'expérimentation

Le porteur de projet propose trois entrées sur lesquelles seront conduites les démarches d'expérimentation :

➤ la gestion de l'érosion côtière

Suite à l'élaboration et à la validation d'un plan d'action spécifique (Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion), les modalités de sa prise en compte et de sa mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des acteurs concernés (EPCI, services de l'Etat, scientifiques) constitueront un support d'expérimentation privilégié. Il sera ainsi possible d'alimenter le Comité de Pilotage national en matière de retours d'expérience et de recueil de bonnes pratiques. Cette expérimentation pourra comprendre un volet de sensibilisation-communication auprès des acteurs locaux.

➤ la gestion des pollutions maritimes

Cet enjeu fait l'objet d'attentes fortes exprimées par les collectivités du littoral qui se sont toutes impliquées depuis dix ans dans la prise en charge de ces phénomènes de pollution. Une phase d'expérimentation de dix huit mois permettrait de déboucher sur la mise en œuvre de référentiels et de solutions permettant d'organiser au mieux la prise en charge des pollutions (fiches réflexes pour les élus, centre de soins pour les Oiseaux, mutualisation de matériels d'intervention) ainsi que la mise sur pied d'un conseil juridique aux collectivités.

➤ l'enjeu d'une approche stratégique du foncier littoral

Celle-ci sera déclinée autour de deux préoccupations majeures :

- la poursuite d'une politique ambitieuse de préservation des espaces naturels portée par le Conservatoire du littoral et les Conseils Généraux,
- la problématique de l'inéquité sociale et spatiale dans l'accès au foncier. Ce phénomène s'accroît très rapidement sur le littoral de la Côte d'Opale. L'expérimentation consisterait à l'analyser plus finement afin de le qualifier dans toutes ses composantes.

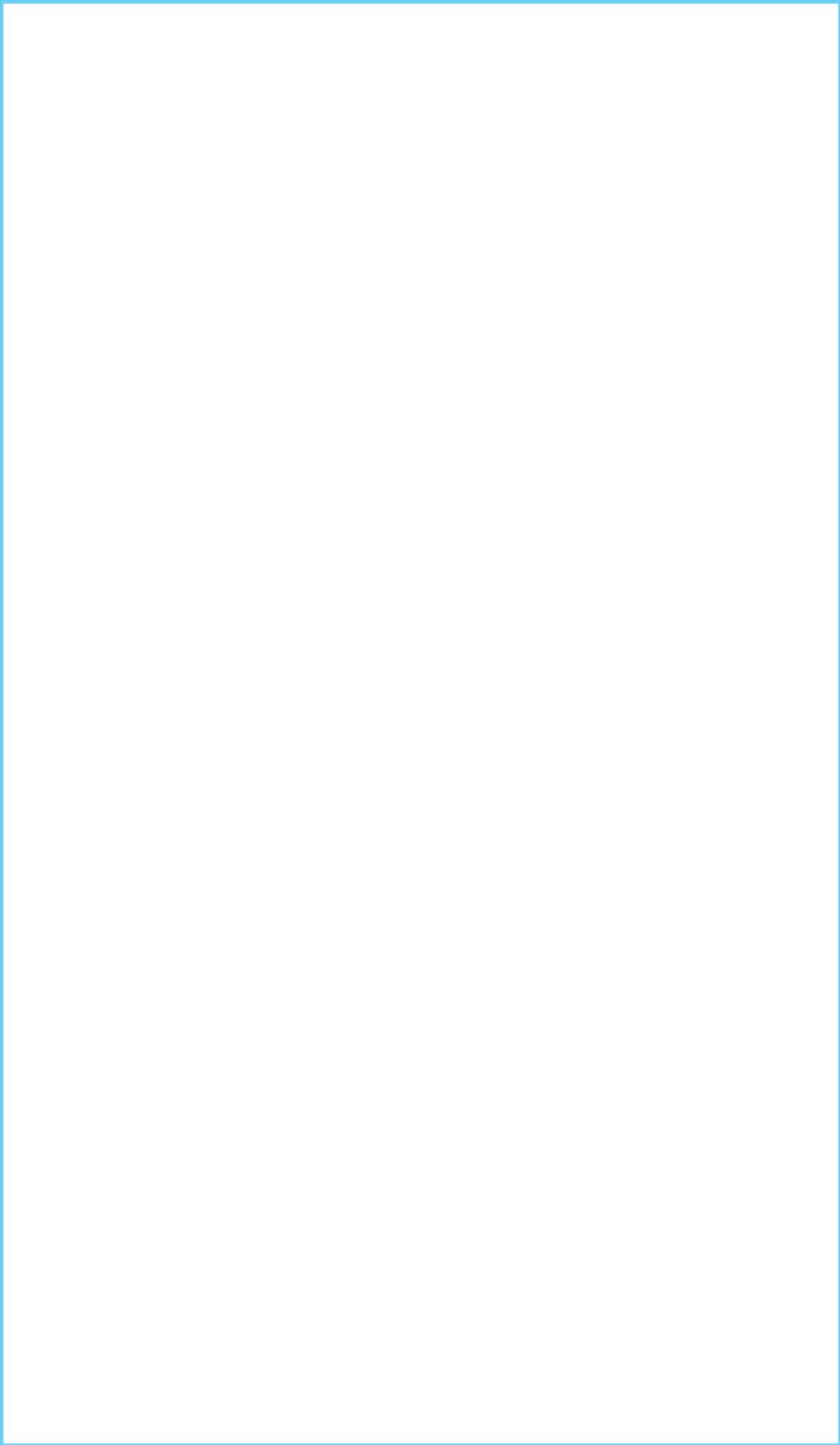
Il s'agirait, sur la base d'un inventaire des instruments existants, et au regard d'expériences et d'actions conduites dans ces domaines, de définir une méthode de travail à appliquer sur un territoire expérimental afin de concilier ces deux approches.

Ces 3 champs d'expérimentation permettront d'alimenter le recueil des expériences et de bonnes pratiques qui sera organisé par le Comité National de Pilotage.

Modalités de travail et résultats attendus

Trois groupes de travail seront constitués afin de réunir les partenaires qui s'engageront dans les différents champs d'expérimentation. Un animateur sera identifié au sein de chaque groupe de travail.

Un cahier des charges et un plan de travail précis seront définis pour chacun des groupes par le Comité Local de Pilotage. Ils préciseront les modalités de suivi-évaluation des travaux de chaque groupe. Ainsi ce dernier pourra organiser à l'intention du Comité National une restitution régulière des avancées des travaux des groupes et l'alimenter : de retours d'expérience, recueil de bonnes pratiques, identification de freins rencontrés...



3 Pilotage et gouvernance

3.1 - MAÎTRE D'OUVRAGE ET CHEF DE PROJET

- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.
Celui-ci sera chargé de la coordination générale du projet ainsi que de l'interface avec le Comité National de Pilotage.

3.2 - COMITÉ LOCAL DE PILOTAGE

- Celui-ci réunira les principaux partenaires : institutions et collectivités, organismes socio-professionnels, monde associatif. Il accompagnera le Chef de projet dans la mise en œuvre de l'expérimentation pendant les dix-huit mois afin d'organiser les travaux autour des axes définis. Il sera chargé, en particulier, de la mise en œuvre de la méthodologie qui aura été retenue, du suivi des travaux des différents groupes de travail (trois groupes de travail thématiques, et un groupe de travail spécifique pour la réalisation de l'atlas terre-mer). Il collectera les retours d'expériences et les bonnes pratiques qui auront été repérées. Il appuiera le Chef de projet dans l'organisation de la gouvernance et la mise en place d'outils de communication. Sur la base des avancées des différents groupes de travail, il organisera la mise en forme des résultats et assurera en continu l'évaluation de l'expérimentation en cours. Il assurera le lien avec la mise en œuvre des politiques publiques, des projets de territoires, et des outils de planification : Agglomérations, Pays, Parc naturel régional, SCOT, Natura 2000, ...
- Il sera composé de la façon suivante : SMCO, Conseil Régional, Conseils Généraux, EPCI littoraux, Etat (SGAR, Service déconcentrés, future Mission d'Etat), ULCO, représentants sociopro-fessionnels et de la vie associative non représentés au SMCO. Autant que de besoin, des représentants des régions adjacentes pourront être associés : Haute-Normandie, Picardie, ...

3.3 - GROUPE TECHNIQUE PERMANENT

- Le chef de projet et le comité local de pilotage mettront en place un groupe technique permanent pour les assister en matière de suivi et de coordination technique et pour la préparation des comités de pilotage
- Celui-ci sera constitué de techniciens du SMCO, du Service Environnement littoral et marin du Conseil Régional, avec l'assistance des laboratoires de l'Université du Littoral Côte d'Opale.
- Ce dispositif permettra d'assurer l'animation et la coordination technique du projet en continu, de faire la synthèse des contributions des Groupes de travail, et d'assurer également un suivi de la réalisation de l'Atlas terre-mer.
- Le Groupe technique permanent pourra également interpréter et valoriser les retours d'autres expérimentations venant du Comité national de pilotage.

3.4 - GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Il est proposé de constituer quatre groupes de travail afin d'assurer l'animation de ce dispositif d'expérimentation autour des thématiques qui auront été retenues :

- Groupe de travail foncier : animation assurée par les 3 agences d'urbanisme de la Côte d'Opale
 - SMCO,
 - les agences d'urbanisme,
 - EPF de la Région Nord-Pas de Calais,
 - services de l'Etat,
 - Conservatoire du littoral,
 - EPCI test,...
 - Service Environnement littoral et marin,
 - ULCO,
 - ...

- Groupe de travail érosion : animation assurée par le Service Environnement littoral et marin du Conseil Régional
 - SMCO,
 - Service Environnement littoral et marin ,
 - Services de l'Etat et Etablissements publics,
 - EPCI test,
 - ADTCO,
 - ULCO,
 - ...

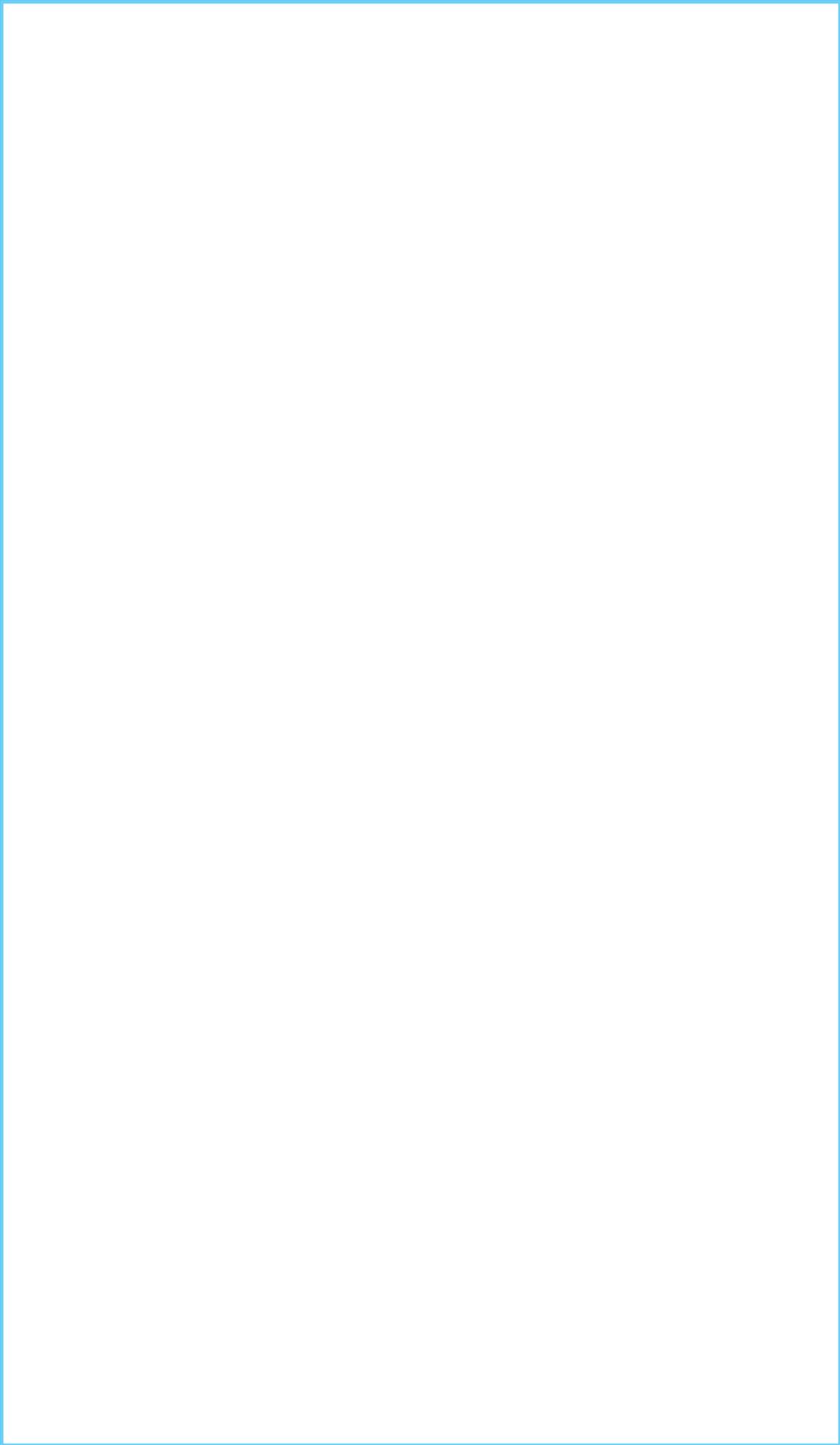
- Groupe de travail pollutions maritimes : animation assurée par le SMCO.
 - Préfecture Maritime
 - SMCO,
 - Services de l'Etat (DIREN, Affaires Maritimes, Services Maritimes, ...),
 - IFREMER,
 - Service Environnement littoral et marin,
 - Conservatoire du littoral,
 - ULCO,
 - EPCI test,
 - ...

- Groupe de travail Atlas terre-mer : animation assurée par le Service Environnement littoral et marin du Conseil Régional
 - SMCO,
 - Service Environnement littoral et marin,
 - Préfecture Maritime,
 - Affaires Maritimes,
 - Service Maritime,
 - ULCO.
 - ...

- D'autres équipes techniques présentes sur la Côte d'Opale et dont le SMCO assure régulièrement l'animation en réseau, seraient associées autant que de besoin. Des experts pourraient être également sollicités. Des partenaires d'autres régions françaises du littoral de la Manche-Mer du Nord (SMACOPI, Groupement d'Intérêt Public normando-picard, Conseils Régionaux,...), de la Flandre occidentale belge, du Kent et de Medway pourraient être encore associés, soit pour alimenter les échanges d'expériences, soit pour mutualiser des travaux sur des enjeux communs. La participation des différents laboratoires universitaires du littoral sera définie avec l'ULCO.
- Pour chaque groupe de travail, des EPCI pilotes seraient sollicités afin de disposer du point de vue et de l'expérience des collectivités locales sur l'enjeu considéré, mais aussi d'asseoir l'expérimentation sur un échelon organisé en matière de maîtrise d'ouvrage. Cette implication de collectivités locales dans l'expérimentation permettra de se projeter plus efficacement dans la recherche de solutions.
- Un animateur sera désigné pour chacun des groupes de travail. Il sera chargé de préparer des réunions, les documents d'animation, de rédiger des documents de synthèse,... et de rapporter devant le Groupe technique permanent ou le Comité local de pilotage.

3.5 - AUTRES OUTILS DE GOUVERNANCE

- Comme cela a été précisé par ailleurs, d'autres démarches et outils seront mis en œuvre pour assurer une gouvernance la plus large possible autour de cette expérimentation : forums, conférence maritime décentralisée, et mise en place d'outils d'information et de communication à l'intention des usagers et des habitants.



4 Plan de financement

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses prévues du 01/09/2005 au 28/02/2007 (18 mois)

1. Frais de personnel

Recrutement d'un chargé de mission coordinateur du projet

Salaire brut + charges = 70.000 €

Frais divers (frais de déplacement ...)

5.000 €

2. Atlas Terre / Mer

Frais de conception, impression, version numérique =

60.000 €

3. Valorisation Conseil Régional

Temps de travail valorisé du service « Environnement Littoral et Marin »

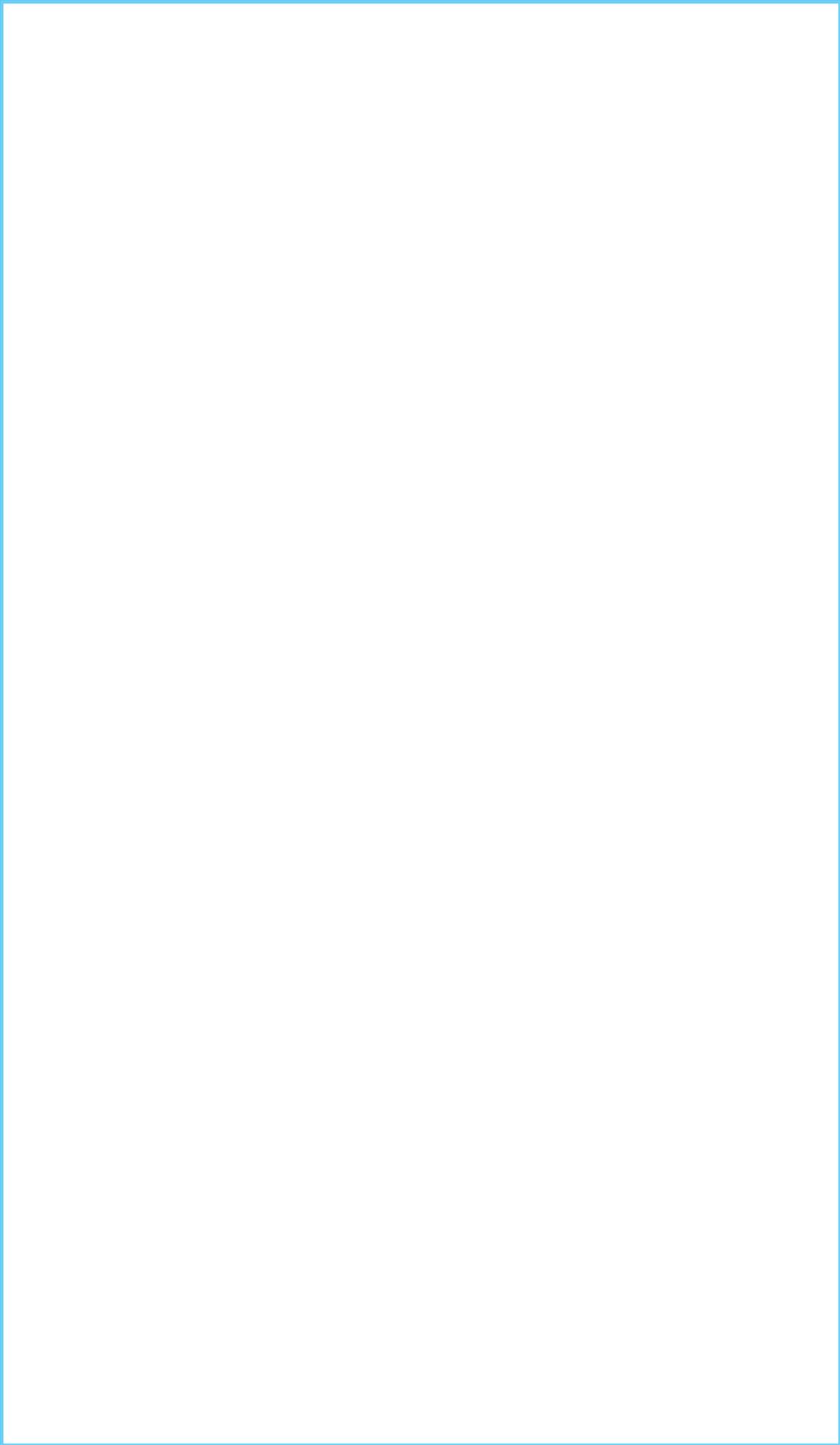
4. Valorisation S.M.C.O.

Frais de secrétariat, dépenses communication, animation des groupes de travail ...

TOTAL (hors contributions valorisées) =

135.000 €

Montant de la contribution de la DATAR à la mise en œuvre du projet 60.000 €



Rapports :

Michel Piquard, Perspectives pour l'aménagement : le littoral français. Rapport au Gouvernement, Paris, La Documentation française, 1974, 268 p.

G. Ribiere, L'aménagement du littoral, DATAR, La documentation française, 1993.

Ministère de l'équipement des transports et du logement, Bilan de la loi "littoral", février 1999.

Yvon Bonnot, Pour une politique globale et cohérente du littoral en France, Rapports et propositions au Premier ministre, juillet 1995.

Philippe Marini, La politique maritime et littorale. Tomes 1 à 6, Assemblée nationale, Sénat, Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, Rapport AN n° 771, Sénat n° 345, 1998.

Les enseignements du programme de démonstration de la Commission européenne sur l'aménagement intégré des zones côtières, Commission européenne, 1999.

C.Bersani, M.Bondaz, B.Ravail, Rapport sur les conditions d'application de la loi littoral, Conseil Général des Ponts et Chaussées, destinataires : Ministre de l'intérieur, Ministre de l'équipement, des transports et du logement, 25 juillet 2000.

Louis Le Pensec, Vers de nouveaux rivages. Rapport au Premier ministre sur la refondation du Conservatoire du littoral, La Documentation Française, 2002, 210 pages.

Commission environnement littoral, Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières. Initiatives locales – Stratégie nationale, Rapport au gouvernement, septembre 2002.

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Construire ensemble un développement équilibré du littoral, La documentation française, 2004, 160 p.

Jacques Le Guen, Rapport d'information sur l'application de la loi littoral, déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, Paris, Documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 1740, 2004, 99 pages.

Patrice Gélard, L'application de la « loi littoral » : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire, Rapport d'information fait au nom des Affaires économiques et du plan et de la Commission des lois constitutionnelles (...) par le groupe de travail chargé de dresser le bilan de l'application de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, Paris, Les Rapports du Sénat, n° 421, 2004, 97 p.

.
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .

Ouvrages

Jean-Claude Dauvin, (coord.), Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris : éditions scientifiques du Muséum national d'histoire, 2002, 346 p.

Mahfoud Ghezali, Gestion intégrée des zones côtières : l'approche statutaire de la zone Côte d'Opale, Université du littoral Côte d'Opale, 2000, 280 p.

Colloques :

Aménagement et gestion intégrée des zones côtières, Actes du colloque, Boulogne sur mer, 11-13 mai 2000, organisé par la Société française pour le droit de l'environnement, Revue juridique de l'environnement, 2001, 320 p.

Droits de propriété, économie et environnement : le littoral, IVe Conférence internationale, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille, 26, 27, 28 juin 2002 / International Center for Research on Environmental Issues (ICREI), Bruylant, 2003, 623 p.

Thèses, mémoires et études de l'Université du Littoral Côte d'Opale :

V. Sipka, Les plages macrotidales du Nord - Pas de Calais, contexte environnemental et caractérisation morphodynamique, thèse de doctorat, 1998.

Tarek ACHOUI, Le cadre d'intervention des établissements publics de coopération intercommunale en matière de gestion de l'érosion côtière sur la Côte d'Opale, 2003, 149 p.

Charlotte AVENEL, Implantation des éoliennes en Manche, Mer du Nord, 2004, 61 p.

Laurianne CHAPIN, La prévention des pollutions maritimes par hydrocarbures, 2003, 121p.

Pascale DETUNCQ, La Côte d'Opale : pionnière de la gestion intégrée des zones côtières : aspects sociaux-économiques et juridiques, 1999, 123 p.

Erwan GUEGUEN, Aménagement du territoire et gestion intégrée des zones côtières : les enjeux de l'intercommunalité sur le territoire Côte d'Opale, 123 p., 2002.

Béatrice HOCHARD, La défense des côtes contre l'érosion côtière : une approche renouvelée, 1999, 135 p.

Vincent LANDRY, La gestion intégrée et les règles d'aménagement du littoral calaisien, 2004, 114 p.

Alexandre MERCADIE, La participation du public à la prise de décision en matière d'environnement : application à l'aménagement intégré des zones côtières, 1999, 87 p.

Textes internationaux et communautaires :

Recommandation de l'OCDE, du 12 octobre 1976 sur les principes relatifs à la gestion des zones côtières, C (76) 161 final.

Résolution du parlement européen sur la charte européenne du Littoral, JOCE, n°C182, 19 juillet 1982, p.124-126.

Communication de la Commission au Conseil, « L'aménagement intégré des zones côtières : sa place dans la politique communautaire de l'environnement », COM (86) 571 final, 30 octobre 1986.

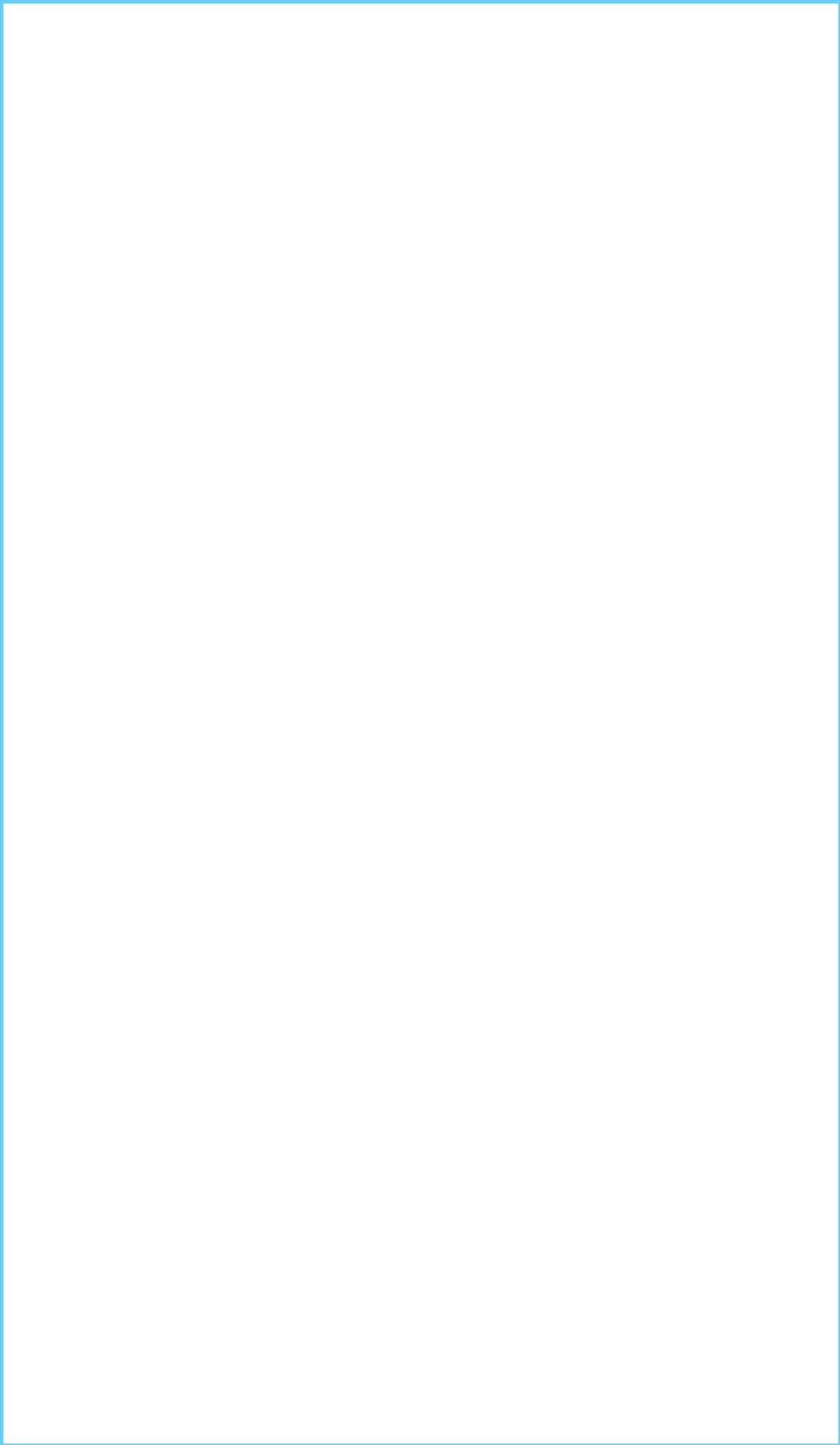
Résolution du Conseil du 25 février 1992 relative à la future politique communautaire concernant la zone côtière européenne, JOCE, n°C59, 6 mars 1992, p.1.

Résolution du Conseil du 6 mai 1994 concernant une stratégie communautaire de gestion intégrée des zones côtières, JOCE, n°C135, 18 mai 1994, p.2.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, Rapport concernant l'état d'avancement du programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières, Commission des Communautés Européennes, COM(97)744 final, 1998.

Proposition de loi modèle sur la protection des côtes, M.Prieur, Conseil de l'Europe, Bureau du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère, Groupe de spécialistes sur la protection des côtes, 15-17 septembre 1997.

Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe (2002/413/CE).



Lettre d'information « Côte à Coast » (avril 2000)

Diagnostic de Territoire de la Côte d'Opale + Cd-Rom (septembre 2000)

« Les Cahiers Techniques » Atlas cartographique et Diagnostic de territoire (octobre 2000)

« Les Cahiers de la Côte d'Opale » *Programme de démonstration sur l'Aménagement Intégré des Zones Côtières* (mars 2001)

Actes du colloque « Erosion côtière et aménagement durable », (26, 27 et 28 septembre 2001) à Dunkerque

« Les Cahiers Techniques » *Vers une gestion intégrée du patrimoine naturel marin en Côte d'Opale* (juin 2002)

Compte rendu des « après-midi débats sur le thème : « Gérer l'espace marin : Côte d'Opale, espace convoité et vulnérable, des acteurs mobilisés (mars 2003)

Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Erosion (P.L.A.G.E.) – version Cd-Rom (4^{ème} trimestre 2003)

Actes des « Rencontres du Littoral » (octobre 2003) – Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

